



Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 7 mai 2025

Projet de loi **approuvant le rapport de gestion et de durabilité des Services** **industriels de Genève (SIG) pour l'année 2024**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative
et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 34, alinéa 1, de la loi sur l'organisation des institutions de droit
public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de
Genève, du 5 octobre 1973;
vu le rapport de gestion et de durabilité des Services industriels de Genève
pour l'année 2024;
vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève
du 20 mars 2025,
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport de gestion et de durabilité

Le rapport de gestion et de durabilité des Services industriels de Genève
(SIG) pour l'année 2024 est approuvé.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent projet de loi vise à approuver le rapport de gestion et de durabilité des Services industriels de Genève (SIG) pour l'exercice 2024.

1. En général

Après une tendance baissière durant les premiers mois de 2024, dans la continuité de celle observée fin 2023, les marchés de l'électricité et du gaz sont restés globalement stables pendant le reste de l'année, malgré la persistance de l'instabilité géopolitique.

Dans ce contexte, les SIG ont pu faire bénéficier leurs clientes et clients d'une nouvelle baisse tarifaire du gaz au 1^{er} janvier 2024, après celle intervenue le 1^{er} juillet 2023. Quant aux tarifs de l'électricité, après une augmentation survenue début 2024 pour couvrir notamment la hausse des coûts facturés par Swissgrid et la réserve hivernale d'électricité décidée par les autorités fédérales, les SIG ont été en mesure de refléter l'évolution à la baisse des prix du marché de l'électricité dans leurs tarifs à partir du 1^{er} janvier 2025.

L'année 2024 a également été marquée par une contraction des volumes de vente des principales activités de l'entreprise, confirmant une tendance déjà visible en 2022 et 2023, en lien avec des effets climatiques importants et une sobriété dans la consommation maintenue après la crise énergétique.

Parallèlement, les SIG ont maintenu un rythme d'investissements soutenu. Près de la moitié des investissements a été consacrée au renouvellement et à l'extension des ouvrages et réseaux, afin de garantir la fiabilité, la qualité et la sécurité des prestations des SIG en matière de distribution de l'électricité, du gaz et de l'eau potable et de traiter les eaux usées et valoriser les déchets. L'entreprise a par ailleurs accentué son engagement en faveur de la transition écologique, en particulier pour le déploiement des réseaux thermiques structurants.

Sur le plan de la gouvernance, à l'instar des autres institutions de droit public du canton de Genève, le conseil d'administration des SIG a été renouvelé pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2029. Monsieur Robert Cramer a été nommé président du conseil d'administration par le Conseil d'Etat pour cette législature. Madame Véronique Athané Ryser, nouvelle directrice générale de l'entreprise, est quant à elle entrée en fonction le 11 novembre 2024.

2. Cadre réglementaire

Au niveau fédéral

Le 15 mars 2024, le Parlement a adopté une révision de la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂, du 23 décembre 2011 (loi sur le CO₂; RS 641.71), pour la période postérieure à 2024, s'appuyant sur un système d'incitations plutôt que sur une augmentation des taxes sur l'essence et le CO₂. Cette révision vise à mettre en œuvre les objectifs fixés dans la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique, du 30 septembre 2022 (LCI; RS 814.310), notamment en encourageant les projets d'utilisation directe de la géothermie pour la production de chaleur et les nouvelles installations de production de gaz renouvelable. La révision de la loi sur le CO₂ est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Contrairement à la situation antérieure, les producteurs de chaud et de froid ne pourront plus bénéficier de l'exemption de la taxe sur le CO₂ si leur production est principalement destinée à des habitations, ce qui concerne notamment les réseaux thermiques structurants déployés dans le canton de Genève (modification de l'ordonnance fédérale sur la réduction des émissions de CO₂, du 30 novembre 2012 (ordonnance sur le CO₂; RS 641.711), dont l'entrée en vigueur a été décidée le 2 avril 2025 par le Conseil fédéral avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025).

Le 19 mars 2024, la Suisse, l'Allemagne et l'Italie ont signé un accord de solidarité permettant, en cas de pénurie grave, d'assurer l'approvisionnement en gaz des consommateurs suisses protégés dès l'hiver 2025-2026. En contrepartie, l'Allemagne et l'Italie peuvent également solliciter la Suisse en cas d'urgence. Cet accord a été ratifié par le Parlement le 21 mars 2025.

Le 9 juin 2024, le peuple a accepté par référendum le projet de loi relative à un approvisionnement en électricité sûr, reposant sur des énergies renouvelables (« Mantelerlass »). Cette loi, prévoyant notamment des objectifs nationaux de production d'énergie renouvelable, hors force hydraulique, plus ambitieux, ainsi que l'introduction d'une obligation pour les fournisseurs d'électricité d'attester de mesures d'efficacité énergétique réalisées auprès des consommateurs, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Le 1^{er} juillet 2024, une modification de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité, du 23 mars 2007 (LApEl; RS 734.7), prévoyant notamment que les gestionnaires de réseaux de distribution et les producteurs doivent prendre des mesures pour protéger adéquatement leurs installations contre les cybermenaces, est entrée en vigueur. Une période de mise en œuvre de 2 ans sera appliquée et surveillée par la Commission fédérale de l'électricité (ElCom).

Le Conseil fédéral a annoncé le 20 décembre 2024 l'achèvement des négociations avec l'Union européenne (UE) et a chargé les départements concernés de préparer un projet de message pour le paquet global Suisse-UE. Dans le domaine de l'électricité, cet accord devrait permettre aux entreprises suisses d'approvisionnement en énergie de participer sur un pied d'égalité au marché intérieur européen de l'électricité et aux bourses européennes de l'électricité. Il est par ailleurs prévu que tous les consommateurs finaux suisses auront la possibilité de choisir leur fournisseur d'électricité. Les ménages et les entreprises dont la consommation n'atteint pas un certain seuil pourront choisir de demeurer dans l'approvisionnement de base, dont les prix seront régulés, ou d'accéder au marché libre sans obligation d'y rester. Les modalités d'application ne sont pas encore connues.

Au niveau cantonal

Le 5 février 2024, le canton et 15 organisations partenaires ont signé un accord global pour la rénovation du parc bâti. Les conditions-cadres et de financement de cet accord ont été confirmées par le Grand Conseil au travers de l'adoption, le 21 mars 2024, de la loi 12593 modifiant la loi sur l'énergie (LEn; rs/GE L 2 30) et de la loi 13222 sur le financement de projets d'assainissement énergétique des bâtiments et sur l'ouverture de crédits d'investissement (LFAEB; rs/GE L 2 45).

Le 1^{er} juillet 2024, le Conseil d'Etat a lancé en consultation une refonte de la loi sur les eaux, du 5 juillet 1961 (LEaux-GE; rs/GE L 2 05). Le projet de loi a été adopté par le Conseil d'Etat le 5 février 2025 et adressé au Grand Conseil. Les travaux sont en cours devant la commission de l'environnement.

L'initiative populaire « Pour une transition rapide vers le solaire à Genève » (IN 191), lancée le 18 août 2022 et dont la votation populaire se tiendra le 18 mai 2025, vise une augmentation de la production d'électricité d'origine solaire dans le canton. Elle prévoit que l'ensemble des constructions bien adaptées à la production d'énergie solaire sont obligatoirement équipées de panneaux photovoltaïques d'ici à 2035, respectivement 2030 pour les grands consommateurs. Cette initiative a fait l'objet d'un contreprojet du Grand Conseil, sous la forme de la loi 13397 modifiant la LEEn (*Dynamisons la production d'énergies renouvelables*), du 12 décembre 2024. Ce contreprojet propose que les nouvelles constructions, rénovations importantes ou toitures rénovées sont équipées des panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques, en fonction notamment des besoins du bâtiment concerné. Les consommateurs dépassant 0,2 GWh/an doivent équiper leurs bâtiments de panneaux photovoltaïques d'ici 2030. L'énergie produite doit être consommée prioritairement sur le site. Le contreprojet

prévoit en outre la prise en charge par les SIG de l'ensemble des coûts de mise en place des lignes de branchement, du point de fourniture électrique jusqu'au point de raccordement, lesquels sont à la charge du producteur actuellement.

Enfin, le nouveau cadre constitutionnel et légal entourant le déploiement des réseaux thermiques structurants est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Les tarifs initiaux fixés par le Conseil d'Etat seront réévalués et adaptés si nécessaires conformément au cadre légal.

3. Marchés du gaz et de l'électricité

Les prix du gaz sont restés assez volatils en 2024. Après une baisse marquée en début d'année (prix sur le marché atteignant 23 euros par mégawattheure en février), due à un hiver doux et à des stocks élevés, le marché est reparti légèrement à la hausse juste avant l'été, en raison notamment de travaux de maintenance en Norvège et d'une instabilité géopolitique persistante. Cette hausse s'est confirmée en novembre (niveaux de 48 euros par mégawattheure sur le marché spot et 40 euros par mégawattheure sur le marché des contrats à terme) avec l'annonce de la fermeture du transit de gaz russe via l'Ukraine dès 2025. Les prix ont de nouveau baissé à compter de début décembre.

Concernant l'électricité, les marchés à terme ont retrouvé une certaine stabilité durant l'année 2024, après 2 années assez mouvementées. Les prix suisses pour livraison 2025 sont ainsi passés de 95 euros par mégawattheure en début d'année à 99 euros par mégawattheure en fin d'année 2024. Les augmentations des prix du gaz et du charbon ont en effet été compensées sur le marché de l'électricité par différents éléments baissiers. Les prix à terme des prochaines années restent cependant encore nettement supérieurs à ceux constatés durant la période 2010-2020.

4. Résultats financiers de l'entreprise SIG (sans consolidation)

Remarque liminaire

Le résultat de gestion présente la performance opérationnelle des activités des SIG et permet une comparaison avec le budget. Il ne tient pas compte des effets de la consolidation des sociétés du groupe et de l'application de certaines normes IFRS (International Financial Reporting Standards), telles que celles relatives aux dépréciations de valeurs d'actifs ou aux variations actuarielles afférentes aux engagements de retraite. Les comptes consolidés de l'entreprise et de ses filiales, préparés selon les normes comptables

internationales IFRS, sont, quant à eux, détaillés dans le projet de loi y afférent.

Les commentaires ci-dessous reprennent uniquement les faits marquants de l'exercice concernant les résultats opérationnels des SIG. Des commentaires plus détaillés figurent dans la synthèse des comptes de gestion SIG 2024 annexée au présent projet de loi.

Chiffres clés

En millions de francs		Réel 2023	Budget 2024	Réel 2024
SIG HORS FILIALES	PRODUITS	1 297	1 355	1 256
	Achats d'énergies	-598	-628	-541
	Charges de personnel	-280	-286	-286
	Autres charges d'exploitation	-124	-120	-130
	Recherche et développement	-3	-4	-1
	Autres charges et redevances	-79	-79	-80
	RESULTAT D'EXPLOITATION - EBITDA ^(a)	214	239	219
	Amortissements	-167	-169	-186
	RESULTAT OPERATIONNEL - EBIT ^(b)	47	70	33
	Charges financières nettes	-11	-14	-19
	Prélèvement propriétaires	-10	-10	-10
RESULTAT DE GESTION ^(c)	25	46	4	
INVESTISSEMENTS	222	320	275	
<i>Effectifs (EPT) fin de période</i>	<i>1 600</i>	<i>1 626</i>	<i>1 608</i>	
GROUPE SIG	Résultat de gestion	25		4
	Dépréciations nettes d'actifs	-42		-59
	Effet des participations	69		73
	Impacts IFRS & autres	11		13
	RESULTAT NET CONSOLIDE	63		31
	FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	194		176
DETTE NETTE FINANCIERE	437		550	
CAPITAUX PROPRES	2 365		2 311	

(a) Earnings before interests, taxes, depreciation and amortisation

(b) Earnings before interests and taxes

(c) Données du réel 2023 et du budget 2024 retraitées du FPPA pour comparabilité avec le réel 2024

Le résultat de gestion 2024 des SIG s'est établi à 4 millions de francs, en retrait de 21 millions de francs par rapport au résultat 2023 et de 42 millions de francs par rapport au budget 2024. Le niveau de résultat d'exploitation se situe par ailleurs en-dessous des niveaux historiques, en raison principalement de volumes 2024 fortement inférieurs aux prévisions (effets climat et économies d'énergie) et de charges d'exploitation en hausse.

Les investissements se sont, quant à eux, élevés à 275 millions de francs en 2024. Cette forte hausse par rapport à l'année 2023 (222 millions de francs) et, plus globalement, par rapport à la moyenne des 10 dernières années a concerné le déploiement des réseaux thermiques structurants, le renforcement du réseau électrique et le chantier de la station d'épuration d'Aïre (cf. détails dans le tableau ci-après).

Le budget 2024, de 320 millions de francs, n'a toutefois pas été atteint, en raison notamment de retards sur quelques projets dus à des problématiques opérationnelles ou juridiques. L'écart entre le budget et le réel inclut par ailleurs la prise en compte d'une subvention de l'Office fédéral de l'environnement, de 10 millions de francs, pour le financement des nouvelles installations de traitement des micropolluants, non prévue dans le budget car incertaine à la date de préparation de ce dernier.

Investissements 2024 en millions de francs (hors filiales)	2023	2024
Electricité	34	58
Gaz	6	7
Eau potable	20	18
Eaux usées	23	40
Telecom	4	6
Réseaux thermiques structurants	71	94
Réseaux thermiques non structurants	15	6
Géothermie	3	1
Photovoltaïque	5	4
Hydraulique	3	3
Cheneviers IV	8	6
Divers énergies / déchets	5	4
Autres infrastructures	22	23
Opérationnels	218	269
Financiers	4	6
TOTAL	222	275

5. Rapport de gestion et de durabilité

5.1. Energies

En tant que bras industriel du canton pour la transition énergétique, et conformément au cadre constitutionnel et légal ainsi qu'à la convention d'objectifs 2020-2024, les SIG construisent les réseaux thermiques structurants et les ouvrages de production qui les alimenteront, contribuent au développement de l'énergie solaire et agissent au travers des programmes de réduction de la consommation d'électricité et des émissions de CO₂.

Economies d'énergie

Initié il y a plus de 10 ans, le programme éco21-énergie a permis de générer, en 2024, des économies additionnelles : i) de 16 gigawattheures (GWh) d'électricité (total cumulé de 288 GWh par an depuis le début du programme); et ii) de 111 000 tonnes d'émission de CO₂ (763 000 tonnes en cumulé). Les objectifs 2024 de 20 gigawattheures d'électricité économisés et de 124 000 tonnes de CO₂ évitées n'ont donc pas été atteints.

Electricité

L'approvisionnement électrique du réseau genevois provient pour environ un tiers de la production locale, ce qui a représenté près de 950 GWh en 2024. L'électricité produite est à plus de 85% d'origine hydraulique. La part restante est principalement issue de l'incinération des déchets ménagers, de la production d'origine solaire et de la biomasse.

Depuis 2017, les SIG proposent à leur clientèle la gamme « Electricité Vitale », dont les produits intègrent des pourcentages variables d'énergie renouvelable suisse ou locale. Depuis 2023, l'ancienne offre de référence « Vitale Bleu » (100% hydraulique suisse) est devenue « 10% Vitale Vert » (90% hydraulique suisse), qui contient jusqu'à 10% d'énergie solaire et hydraulique écologique genevoise. Cette évolution vise à accélérer le développement des énergies renouvelables locales.

En vertu de l'ouverture partielle du marché de l'électricité en 2009, les clientes et clients dont la consommation annuelle est supérieure à 100 000 kWh ont la possibilité de signer un contrat en offre de marché. Fin 2024, 81% de la clientèle éligible à Genève (en volume d'énergie) a choisi le marché libre, soit un pourcentage stable par rapport à 2023 (82%).

Concernant l'énergie solaire, les SIG ont mis en service près de 3 mégawatts-crête additionnels en 2024. Ces nouvelles installations concernent notamment la centrale de Prelco à Satigny (476 kilowatts-crête), les centrales du Parc des Crêts à Troinex (247 kilowatts-crête) et la centrale

sur le couvert à vélos aux SIG (231 kilowatts-crête). Au total, la puissance installée des ouvrages des SIG a atteint 30 mégawatts-crête à fin 2024 (y compris le consortium avec la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI)), soit un résultat inférieur à l'objectif de 40 mégawatts-crête. Le programme solaire global, regroupant à la fois les ouvrages des SIG et des producteurs indépendants, a en revanche permis d'atteindre une puissance installée totale de 146 mégawatts crête sur le canton à fin 2024, soit un niveau en ligne avec l'objectif cantonal.

Gaz

La gamme « Gaz Vitale » vise à compenser les émissions de CO₂ liées à la consommation de gaz naturel, par le financement de projets environnementaux à Genève et dans le monde. Le produit « Gaz Vitale Vert », qui vise le soutien à des projets environnementaux genevois uniquement, contient 10% de biogaz genevois provenant de la station d'épuration d'Aïre (16 GWh produits en 2024). A fin 2024, 89% des ventes de gaz effectuées par les SIG proviennent de la gamme « Gaz Vitale », soit un pourcentage stable par rapport à 2023.

Energie thermique et géothermie

Le développement des réseaux thermiques, en particulier les réseaux thermiques structurants, est essentiel pour que Genève atteigne ses objectifs en matière de réduction des émissions de CO₂. Il s'agit, à terme, de couvrir la plus grande partie de la demande en énergie thermique de la région genevoise par des ressources locales et renouvelables, en développant des réseaux de distribution de chaleur et de froid aux conditions prévues par le cadre légal et réglementaire ainsi que par le plan directeur des énergies de réseau (PDER).

Les SIG ont poursuivi en 2024 la réalisation des réseaux thermiques structurants GeniLac et GeniTerre et ont livré à leurs clientes et clients 360 GWh de chaleur et 22 GWh de froid à travers ces réseaux. Le réseau GeniLac s'est pour l'instant déployé principalement dans le secteur des organisations internationales et de l'Aéroport international de Genève (AIG). GeniTerre, quant à lui, s'étend pour l'heure dans la périphérie urbaine, et commence à se déployer au centre-ville. Les 2 réseaux ont connu un développement soutenu en 2024, avec la poursuite de la réalisation de nombreux projets, dont la centrale thermique à l'AIG, la station de pompage du Vengeron, ou encore les travaux pour l'alimentation du secteur Praille-Acacias-Vernets. Durant l'année, 12 centrales GeniLac et 32 sous-stations GeniTerre ont été mises en service.

5.2. Valorisation des déchets

L'usine actuelle de traitement et de valorisation des déchets des Cheneviers produit de l'électricité pour l'équivalent de près de 15 200 ménages. Grâce à la jonction entre le réseau CADIOM et le réseau de chauffage à distance du Lignon construit en 2011, l'usine produit également de la chaleur pour environ 21 600 ménages. Avec une production de 45 GWh d'électricité et 257 GWh de chaleur, le taux de valorisation de l'énergie contenue dans les déchets a été de 54% en 2024.

Le programme éco21-déchets, destiné à encourager la réduction des déchets incinérables et à contribuer au développement des principes de l'économie circulaire dans le canton de Genève, s'est poursuivi. Plusieurs actions d'accompagnement ont été mises en place, dont principalement le tri dans les grandes entreprises et les administrations communales, la plateforme Re-resource pour favoriser le don d'objets entre entreprises, ainsi que la sensibilisation des particuliers lors des visites-logements et des animations éco-points. L'objectif très ambitieux de 10 000 tonnes par an fixé pour 2024 n'a toutefois pas été atteint.

5.3. Réseaux

Electricité

Les SIG gèrent un réseau d'électricité d'un peu plus de 4 900 kilomètres, toutes tensions confondues, auquel environ 300 000 installations sont raccordées. L'indice de temps moyen d'interruption annuel par client pour des événements non-planifiés (SAIDI) s'est établi à 11 minutes en 2024, soit un niveau légèrement supérieur à l'objectif fixé (10 minutes), mais en nette diminution par rapport aux années précédentes. Le pic a eu lieu durant les mois d'été. Les SIG ont commencé à déployer un plan de remplacement des jonctions de transition sur le réseau, identifiées comme l'une des sources des coupures.

Les SIG ont initié le remplacement des compteurs électriques de leurs clientes et clients par des compteurs intelligents (smartmeters), en vertu de l'ordonnance fédérale sur l'approvisionnement en électricité, du 14 mars 2008 (OApEl; RS 734.71). 2024 a été consacrée au « pré-déploiement », pour tester les nouveaux appareils, les procédures d'installation et les systèmes informatiques. 19 000 compteurs ont été posés durant cette phase. Les informations transmises par les compteurs intelligents devraient permettre aux clientes et clients de mieux connaître leur consommation et de pouvoir l'adapter. Elles aideront aussi les distributeurs d'électricité à gérer plus

efficacement leur réseau. Il est prévu de remplacer 257 000 compteurs d'ici fin 2027.

Gaz

Les SIG gèrent quelque 700 kilomètres de réseau de gaz naturel, alimentant environ 30 000 installations. C'est un chiffre en recul par rapport à 2023, compte tenu de la suppression des compteurs cuisson (facteur principal) et du transfert de clientes et clients vers une autre offre thermique (pompes à chaleur, réseau de chauffage à distance, etc.).

Le programme d'éradication des aciers anciens (conduites posées avant 1970) n'a pas pu progresser en 2024. Les dernières conduites concernées correspondent à des chantiers en attente de réalisation ou à des tronçons de taille limitée en attente de coordination avec un autre fluide. A ce jour, sur les 125 kilomètres identifiés, 98% ont été renouvelés.

L'indice de temps moyen d'interruption annuel par client de la fourniture de gaz (SAIDI) pour des événements non-planifiés s'est établi à moins de 2 minutes, en-dessous de la cible fixée à 5 minutes.

Eau potable

Les SIG ont la responsabilité de distribuer une eau potable de qualité à l'ensemble de la population du canton.

Le réseau d'eau potable est constitué de près de 1 100 kilomètres de conduites.

Concernant la gestion de l'eau potable, 4 incidents liés à des ruptures de conduites ont touché entre 250 et 350 clientes et clients. Le temps d'interruption de fourniture de l'eau, dont l'objectif a été fixé à un maximum de 5 minutes par an et par habitant, a été dépassé pour s'élever à 6 minutes. La rupture de la conduite qui, le 29 septembre 2024, a touché plusieurs communes, n'est pas prise en compte dans cet indicateur qui mesure uniquement les interruptions d'eau et non pas la qualité de celle-ci.

En 2024, le rapport entre les paramètres déclarés non conformes et l'ensemble des paramètres de potabilité mesurés s'est établi à un niveau très inférieur à la cible fixée (0,9‰ pour une cible de 5‰), démontrant la grande qualité de l'eau distribuée.

Eaux usées

Les SIG assurent l'épuration des eaux usées du territoire genevois et d'une partie de la région frontalière. 77 millions de m³ d'eaux usées ont été traités en 2024, soit un volume en nette hausse par rapport à l'année précédente (environ + 5%), en raison de la pluviométrie importante en fin d'année.

L'entreprise mesure la qualité des eaux usées traitées par les stations d'épuration (STEP), en calculant le ratio entre les paramètres conformes aux dispositions de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux, du 28 octobre 1998 (OEaux; RS 814.201), et le nombre de paramètres totaux de chaque STEP, pondéré par le nombre d'équivalents par habitant traité par chacune de ces STEP. Ce taux, fixé par l'autorité de surveillance dans ce domaine, doit être supérieur à 85%. Cet objectif a été largement atteint en 2024, avec un taux de réalisation de 91%.

Les SIG se sont engagés, depuis près de 15 ans, dans un vaste programme de réduction et de modernisation de leurs STEP. En 2024, les travaux se sont concentrés sur 2 STEP.

La STEP de Villette, sur la commune de Thônex, a vu sa capacité augmenter de 60%, et a été dotée d'un système de traitement des micropolluants. Ce dernier gère également les eaux déjà épurées de la station voisine de Gaillard, située de l'autre côté de la frontière. Ce partenariat franco-suisse a permis d'atteindre une capacité de traitement suffisante pour obtenir des subventions fédérales pour 13 millions de francs. Les SIG ont investi un peu plus de 50 millions de francs dans ces travaux qui ont duré 6 ans et qui se sont achevés au printemps 2024.

Par ailleurs, les SIG ont entrepris l'agrandissement et la modernisation de la plus grande STEP du canton, celle d'Aïre à Vernier. Ces travaux permettront de répondre aux nouvelles normes environnementales, notamment en optimisant le traitement biologique et en traitant les micropolluants. La STEP d'Aïre contribuera également à la transition énergétique, grâce à la récupération du biogaz et de la chaleur des boues d'épuration pour alimenter les réseaux de chauffage à distance.

Telecom

Le réseau Telecom s'étend désormais sur 480 kilomètres, rendant près de 221 000 foyers connectables au réseau de fibre optique. Depuis le déploiement du réseau FTTH (Fiber to the home) dans le canton de Genève, les SIG ont signé des partenariats avec plusieurs entreprises fournissant des

services de télécommunications, afin de leur donner accès à leur réseau de fibre optique.

6. Evolution du rapport de gestion et de durabilité 2024

Depuis 2023, les SIG ont fait évoluer leur rapport de gestion, afin d'y inclure une partie dédiée à la durabilité, conformément à l'évolution du cadre légal fédéral. Dans l'édition 2024 du rapport de gestion et de durabilité, l'entreprise présente également les risques que le dérèglement climatique fait peser sur les activités de l'entreprise.

7. Conclusion

Dans une année marquée par un résultat de gestion faible, en raison notamment de forts effets climatiques sur les volumes et de charges croissantes en lien avec le développement de certaines activités, l'entreprise a assuré la continuité des prestations essentielles à la population et aux entreprises genevoises et a réalisé un niveau d'investissements soutenu, conformément à ses engagements en tant qu'entreprise de service public et de bras industriel de la transition énergétique menée par le canton.

Le bilan 2024 de la convention d'objectifs fait l'objet d'un rapport du conseil d'administration, qui complète le rapport de gestion et de durabilité et qui est également annexé au présent projet de loi. Des explications complémentaires pourront être fournies lors des travaux en commission.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) Rapport de gestion et de durabilité 2024 des SIG*
- 2) Synthèse des comptes de gestion 2024 des SIG*
- 3) Rapport 2024 du conseil d'administration des SIG concernant la convention d'objectifs*



Rapport de gestion et de durabilité 2024

Les Services industriels de Genève (SIG) publient pour la deuxième année leur Rapport de gestion et de durabilité. Ce document présente la démarche de Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) et détaille les objectifs qu'elle s'est fixés pour mesurer son impact social et environnemental. Ce rapport expose aussi, pour la première fois en 2024, les risques que le climat fait peser sur les activités de l'entreprise.

Sommaire

④ Entretien avec le Président et la Directrice générale

⑥ SIG, une entreprise publique au service de la collectivité genevoise

- Activités
- Chiffres clés 2024
- Stratégie 2030
- Gestion des risques climatiques

⑫ Démarche RSE

- Définition des priorités
- Tableau de bord

⑯ Enjeux RSE et réalisations 2024

- Être un partenaire responsable
- Agir pour l'environnement
- Construire des solutions durables

⑳ Bilan carbone

㉑ Autres réalisations 2024

㉓ Gouvernance

- Direction générale
- Conseil d'administration



4

Rapport de gestion et de durabilité 2024

Entretien avec le Président et la Directrice générale



Véronique Athané Ryser et Robert Cramer

Répondre aux défis environnementaux et sociaux tout en conservant une culture d'entreprise forte au service de la collectivité, voilà sur quoi s'engage l'entreprise, comme l'expliquent Robert Cramer et Véronique Athané Ryser.

➤ **SIG s'est fixé en 2023 des objectifs ambitieux dans son Rapport de gestion et de durabilité. Vous êtes depuis 2024 à la tête de l'entreprise. Dans quelle mesure vous reconnaissez-vous dans ces intentions ?**

Véronique Athané Ryser : SIG a toujours été en avance sur ce thème de la durabilité. Nous avons été précurseurs dans les économies d'énergie avec notre programme éco21. Sur le volet social, nous avons aussi développé des approches novatrices, comme le télétravail ou des mesures en faveur de l'intégration des femmes. Ces thématiques-là sont, d'une manière ou d'une autre, dans notre ADN. Le Rapport de gestion et de durabilité est une manière de souligner ce qui est propre à nos valeurs, à notre culture d'entreprise et j'y adhère totalement.

Robert Cramer : Ce rapport nous donne aussi l'occasion de présenter un peu plus notre engagement et nos valeurs. C'est la raison pour laquelle il consacre une page à notre stratégie d'entreprise, qui vient d'être revue. Nous y rappelons notre raison d'être, qui

fait de SIG une entreprise publique industrielle, au service de la collectivité genevoise à qui elle fournit des services essentiels, et qui contribue ainsi à la transition environnementale. Et nous confirmons notre rôle d'entreprise de proximité au service de la population et des entreprises de notre canton, une entreprise à caractère industriel et qui se veut exemplaire dans sa gestion financière.

➤ **Les objectifs fixés dans ce rapport sont-ils réalistes ?**

Véronique Athané Ryser : Les objectifs sont volontairement ambitieux. Cela contribue à donner des indications claires, notamment à l'interne sur les actions attendues et le calendrier. Mais il est vrai que certains objectifs représentent de vrais défis. Je pense par exemple à celui qui consiste à avoir 30% de femmes parmi les cadres supérieurs d'ici 2030. Cela signifie que la moitié des personnes promues à ces postes ces prochaines années devraient être des femmes. Il n'est pas question de remettre en cause cet objectif, mais il faut reconnaître qu'il risque de se heurter à notre volonté de

favoriser aussi les promotions internes. Or, notre effectif étant majoritairement masculin, la féminisation de l'encadrement ne va pas de soi.

➔ **Les ambitions sont aussi très fortes sur le volet de l'énergie thermique, puisqu'il s'agit de développer massivement la production d'énergie renouvelable et de la distribuer via des réseaux de chaleur à distance qui restent en bonne partie à réaliser.**

Robert Cramer : C'est vrai, mais le Conseil d'administration est déterminé à avancer sur ce dossier et il s'assure à intervalles réguliers de la bonne marche des projets. Toute l'entreprise doit s'organiser pour atteindre ces objectifs dans les délais fixés. Ces objectifs figurent dans le Plan directeur cantonal de l'énergie et c'est la mission de SIG, en tant que bras industriel de l'Etat, de les atteindre. Nous devons aussi faire en sorte que les travaux que cela implique, c'est-à-dire des chantiers de longue durée au centre-ville, soient acceptés par la population. Pour cela, nous voulons nous coordonner étroitement avec les services du Canton et des communes concernées pour en limiter les nuisances. En 2025, nous allons vraiment donner un coup d'accélérateur. Cela dit, beaucoup de choses ont déjà été faites. Sur les 1,5 milliard de francs d'investissements prévus jusqu'en 2030, nous en avons déjà dépensé le tiers. Et, en 2024, nous avons investi à un niveau encore jamais atteint. Preuve que les projets avancent.

➔ **SIG va-t-elle continuer à soutenir fortement l'énergie solaire ?**

Véronique Athané Ryser : Le photovoltaïque connaît un essor remarquable dans le canton. SIG, dans ce domaine, joue pleinement son rôle d'activateur du marché. Par le biais de notre programme éco21, nous incitons les propriétaires de bâtiments à installer des panneaux solaires en fournissant des conseils, un accompagnement et des aides financières. Nous soutenons aussi un réseau d'entreprises labellisées et nous organisons des formations. Cela dit, le levier le plus important pour développer le photovoltaïque est financier.

Robert Cramer : Sur ce point, la future réglementation fédérale va représenter un véritable défi car elle risque de dissuader d'installer des panneaux solaires en permettant de rétribuer l'électricité au prix du marché, lequel ne permet pas forcément d'amortir les installations. Or, pour ne pas casser cette dynamique vertueuse en faveur du solaire, il faut pouvoir continuer à rétribuer l'électricité que nous rachetons à ces petits producteurs à des conditions intéressantes. C'est ce que SIG fait et veut continuer à faire.

Véronique Athané Ryser : Le développement du solaire nous confronte aussi à de nouveaux défis. L'installation de panneaux ne sera pas suffisante. De plus en plus, la production d'électricité sera en décalage dans le temps avec la consommation, ce qui doit conduire à la mise en place de solutions intégrées à l'échelle d'un ou de plusieurs bâtiments, voire d'un quartier, pour mutualiser les besoins et les apports. Ce modèle de gestion est globalement nouveau et SIG devra se montrer très innovante dans ce domaine.

➔ **Vous insistez beaucoup, tous les deux, sur la culture d'entreprise. Pourquoi ?**

Véronique Athané Ryser : Ces prochaines années, nous allons devoir remplacer près de 700 collaboratrices et collaborateurs qui vont partir à la retraite. Cela signifie que près de la moitié du personnel sera renouvelée. C'est un énorme défi. Autant en termes de recrutement qu'en termes de culture d'entreprise. Il nous faudra trouver des compétences, mais aussi des collaboratrices et des collaborateurs proches du tissu local, ancrés dans le terroir, à qui nous devons transmettre nos valeurs et notre culture d'entreprise. Il faut que SIG garde cette proximité avec la population et les entreprises de ce canton. Par ailleurs, face aux défis industriels à venir, je souhaite renforcer un esprit de responsabilité à tous les niveaux, où chacun s'engage pleinement à accomplir sa mission avec exigence et détermination pour mener les projets à leur aboutissement. Je défends une approche pragmatique, fondée sur le bon sens, des décisions rapides et une volonté constante de performance.

Robert Cramer : SIG est au service de la population et des entreprises genevoises et il est primordial que chaque collaboratrice et collaborateur ait cela en tête. Nous sommes ici pour livrer des prestations concrètes et utiles aux gens.

➔ **2024 a été pour SIG une année mouvementée. Qu'en retirez-vous ?**

Robert Cramer : L'entreprise a effectivement traversé plusieurs crises médiatiques, qui ont conduit notamment au départ de notre ancien directeur général, Christian Brunier, auquel je tiens à rendre hommage ici. Nous en avons tiré des enseignements et pris des mesures pour mieux fonctionner. Mais nous avons aussi dépensé beaucoup d'énergie à répondre à des questions, énergie que nous préférons employer à réaliser des projets. En 2025, il y aura beaucoup de défis à relever et j'espère vivement que nous pourrions nous y consacrer entièrement.

SIG, une entreprise publique au service de la collectivité genevoise

Activités

SIG est une entreprise publique industrielle genevoise. Elle fournit des services essentiels à la collectivité et l'accompagne dans la transition écologique.

SIG est un établissement de droit public propriété du Canton, de la Ville de Genève et des communes genevoises. Elle déploie ses activités sur le territoire cantonal qui compte quelque 530 000 habitants. SIG fournit l'électricité, le gaz et l'eau potable. Elle récupère et traite les eaux usées, elle valorise les déchets et fournit de l'énergie thermique via des réseaux de chaleur. Elle a également développé un réseau de télécommunication, et propose des prestations en matière d'éclairage public ainsi que d'électromobilité. Ses tâches sont définies par la Constitution genevoise et la Loi sur l'organisation des Services industriels de Genève.

SIG est une entreprise de proximité. Elle est au service de sa clientèle et s'engage à lui fournir des prestations fiables et durables dans les délais attendus. Elle opère ses activités principalement sur

des marchés en monopole mais est également présente sur certains marchés en concurrence.

Pour accomplir ses activités, l'entreprise exploite de nombreux ouvrages, tels que des barrages hydrauliques sur le Rhône, des postes de transformation électriques, des stations d'épuration, une usine de valorisation des déchets et un centre de traitement des déchets organiques. Elle achève actuellement la construction d'une station de pompage de l'eau du lac qui alimentera son réseau de chauffage à distance, réseau qui fera l'objet d'un vaste déploiement ces prochaines années. Par ailleurs, l'entreprise construit et exploite des centrales solaires et poursuit le développement de la géothermie sur le canton. L'entreprise gère et assure le maintien de 8 586 kilomètres de réseau, tous fluides confondus. Elle emploie 1745 personnes.



Barrage de Verbois



Station d'épuration de Bois de Bay



Usine des Cheneviers



Station de pompage du Vengeron (GeriLac)

Chiffres clés 2024

Au service de

247 000

clientes et clients

1 745

collaborateurs et
collaboratrices

0.6 TWh

d'énergie thermique
livrée^{1) 3)}

49 millions

de m³ d'eau potable
livrée

3.3 milliards CHF

d'actifs industriels

0.9 TWh

d'électricité produite²⁾

77 millions

de m³ d'eaux usées
réceptionnées

8 586 km

de réseaux tous fluides
confondus³⁾

2.5 TWh

d'électricité livrée

171 kt

de déchets genevois
livrés aux Cheneviers

2.4 TWh

de gaz livré

288 GWh

d'économies d'électricité

1.3 milliard CHF

de chiffre d'affaires net

éco21

1) dont 0.3 TWh non fossile
2) y compris SFMCP
3) y compris Cadlom et CalDZipla



La stratégie, une ligne directrice pour l'entreprise

Stratégie 2030

SIG s'est dotée d'une nouvelle stratégie 2030 qui met l'accent sur le caractère industriel d'une entreprise de proximité au service de sa clientèle.

Les activités de l'entreprise s'appuient sur une stratégie qui expose ses ambitions et ses projets. Le Conseil d'administration l'a mise à jour en novembre 2024. La nouvelle Stratégie 2030 sert à la fois de boussole, de cadre et d'impulsion. Elle réaffirme l'importance des activités historiques tout en mettant l'accent sur les enjeux auxquels l'entreprise est confrontée. Elle définit clairement les priorités afin de faciliter les arbitrages opérationnels, et enfin, stimule la réflexion pour anticiper les tendances à venir.

La raison d'être de SIG

«SIG est une entreprise publique industrielle au service de la collectivité genevoise à qui elle fournit des services essentiels, notamment dans le domaine de la transition écologique. Elle met en œuvre les politiques cantonales qui concernent ses activités et s'engage à long terme pour une production et une consommation responsables et durables.»

La stratégie de SIG s'inscrit dans le cadre de la politique environnementale du Canton, telle que définie notamment dans le Plan directeur de l'énergie, le Plan climat cantonal ou le Plan de gestion des déchets. C'est d'ailleurs SIG qui contribue à mettre en œuvre ces politiques, que ce soit par la construction d'infrastructures ou par la promotion des économies d'énergie. SIG joue ainsi le rôle de bras industriel du Canton.

La stratégie met l'accent sur quatre thèmes fondamentaux :

1 Engagement client

SIG confirme son rôle d'entreprise de proximité au service de sa clientèle, dont la satisfaction doit être prioritaire. Il s'agit pour SIG de fournir des prestations de qualité, dans les délais attendus, à des coûts maîtrisés. A l'occasion des grands chantiers urbains pour l'installation des réseaux de chaleur, SIG sera très attentive à se coordonner avec les communes et les administrations de l'Etat pour en limiter les nuisances.

2 Priorités industrielles

SIG réaffirme ses priorités industrielles que sont notamment les énergies thermiques renouvelables, pour lesquelles des investissements importants sont prévus. L'entreprise utilise déjà l'eau du lac pour produire de la chaleur et du froid et elle récupère la chaleur des déchets incinérés. Désormais, elle va aussi récupérer la chaleur de ses stations d'épuration ainsi que du sous-sol. Ces énergies renouvelables et de récupération remplaceront le chauffage au gaz et au mazout. Pour la distribuer aux ménages et aux entreprises, SIG va déployer ses réseaux thermiques structurants. Par ailleurs, SIG va poursuivre ses efforts pour développer le solaire et décarboner le gaz. Enfin, SIG poursuit son programme éco21 d'économies d'énergie. Il s'adresse à tous les types de clients en fournissant des conseils et des incitations financières, ainsi qu'en formant les professionnels sur les questions d'efficacité énergétique.

3 Dynamique humaine

SIG va faire face ces prochaines années à de nombreux départs à la retraite. Près de la moitié de son personnel sera renouvelé. Le défi est double. Il s'agit de recruter les compétences nécessaires sur un marché de l'emploi asséché tout en maintenant une culture d'entreprise locale au contact de la population.

4 Pérennité économique

En tant qu'entreprise publique, SIG doit être exemplaire dans sa gestion financière. Elle doit proposer des tarifs appropriés et des prix compétitifs tout en servant les ambitions environnementales du Canton. Une gestion responsable des dépenses s'impose au vu des défis à venir et de l'ambitieux programme d'investissements de l'entreprise.

La stratégie 2030 de SIG est coordonnée avec sa démarche de Responsabilité sociale et ses huit engagements qui font l'objet du présent rapport.



SIG suit et anticipe les risques climatiques

Gestion des risques

SIG a mis en place une gestion des risques depuis une quinzaine d'années. Désormais, elle y intègre les risques que fait peser le dérèglement climatique sur les activités de l'entreprise.

SIG dispose depuis une quinzaine d'années d'un système de gestion globale des risques. Il a pour but d'identifier et d'évaluer les menaces les plus critiques qui pourraient porter atteinte à la réalisation des objectifs de l'entreprise. SIG met à jour son registre des risques chaque année. Ce travail est réalisé sur la base d'entretiens réguliers avec les responsables des différents secteurs de l'entreprise, avec les directions exécutives ainsi qu'avec la direction générale et la présidence du Conseil d'administration. Le registre représente ainsi la vision de l'ensemble de l'entreprise

Chaque risque est évalué selon sa probabilité de survenance (de très improbable à probable) et son impact sur l'entreprise (de faible à capital). L'impact peut être humain, financier, commercial, d'image ou environnemental. La combinaison de la valeur plus ou moins forte de l'impact et de la probabilité de chaque risque permet d'en définir son niveau de criticité et par conséquent son classement dans le registre des risques.

Le registre décrit également l'attitude à adopter face à chaque risque et les mesures à prendre pour le réduire ou s'y adapter (stratégie de mitigation). Des entretiens réguliers avec les responsables d'activités permettent de faire le point sur le suivi des mesures. Le registre évolue ainsi chaque année, certains risques étant retirés car maîtrisés alors que d'autres apparaissent. Il fait l'objet d'une information régulière auprès du Comité audit et risques du Conseil d'administration.

Risques climatiques

A partir de 2024, SIG intègre également dans son analyse les risques climatiques qui pèsent sur l'entreprise. Ce faisant, elle se conforme à l'ordonnance fédérale relative au rapport sur les questions climatiques qui prévoit que les grandes entreprises mettent en œuvre les recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (Task force on climate-related financial disclosure, TCFD).

SIG a établi une liste de douze incidents climatiques susceptibles de représenter un risque pour l'entreprise. Six incidents sont d'ordre tendanciel, c'est-à-dire qu'ils s'inscrivent dans les scénarios établis par le GIEC sur le long terme. Il s'agit par exemple de l'augmentation des températures moyennes ou du changement des régimes hydrologiques. Six autres incidents, dits extrêmes, correspondent à des situations climatiques auxquelles l'entreprise est déjà confrontée, telles que des canicules ou des crues importantes.

Ces événements climatiques ont été discutés avec chacun des métiers de l'entreprise afin d'en évaluer le risque et son niveau de criticité d'un point de vue qualitatif. Cela a permis de les classer sur une échelle de faible à fort. Deux risques présentent un niveau fort. Ils ont été agrégés en un risque dit « incidents climatiques » et intégrés dans le registre. Le Conseil d'administration valide chaque année les risques majeurs dont les risques climatiques. Le Comité audit et risques est responsable de leur suivi opérationnel.

Le changement climatique requiert des adaptations de notre part. A titre d'exemple, la hausse moyenne des températures nécessitera de s'assurer du bon dimensionnement des futurs réseaux de chaleur, mais augmentera chez les clients de SIG les besoins de refroidissement que pourra fournir le réseau GeniLac. Ces modifications ne font pas l'objet d'un recensement formel mais elles sont intégrées dans les réflexions et les projets d'investissements.

Tableau des risques climatiques

SIG a établi une liste de douze événements climatiques susceptibles d'intervenir, à plus ou moins long terme. Leur impact a ensuite été analysé pour chaque activité de l'entreprise, selon un degré de risque faible, moyen ou fort.

Impact sur les infrastructures SIG

INCIDENTS CLIMATIQUES	
LONG TERME	Augmentation des températures moyennes
	Augmentation des températures lacustres moyennes
	Augmentation des températures des cours d'eau
	Fontes des glaciers
	Changement des régimes hydrologiques
	Changement dans les régimes de précipitations
COURT TERME	Episodes de canicules
	Crues
	Vents violents et tempêtes
	Précipitations extrêmes
	Sécheresse
	Tempêtes de neige et vague de froid

Trois exemples d'impacts liés aux risques climatiques

➔ Coupures d'électricité

Durant l'été 2022, le réseau électrique du canton a connu un nombre inhabituel de pannes à la suite d'une période très sèche et de fortes canicules. Il est apparu que les appareils qui reliaient des câbles électriques d'ancienne et de nouvelle génération devenaient défectueux dans ces conditions extrêmes. C'était là l'effet de conditions météorologiques certes exceptionnelles mais appelées à se reproduire. Malgré la brièveté des coupures d'électricité qui en a découlé, SIG a décidé de réduire ce risque en modifiant l'exploitation de son réseau et sa méthode d'intervention durant les pannes, ainsi qu'en accélérant le remplacement des câbles d'ancienne génération.

Démarche RSE

Définition des priorités

SIG a défini huit engagements prioritaires en matière de durabilité qui constituent les grandes lignes de sa responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).

La durabilité est un sujet d'attention de SIG depuis plusieurs années. Elle compte parmi les valeurs de l'entreprise et se déploie à travers de nombreuses actions. L'entreprise mesure son bilan carbone depuis 2019. Elle s'est dotée d'un Pacte climatique en 2021. Enfin, le programme « Performance responsable », lancé en 2022, s'inscrit aussi dans cette dynamique puisqu'il vise à intégrer les trois axes du développement durable dans tous les processus et outils de pilotage de l'entreprise. La démarche RSE, lancée en 2023, vient donc s'ajouter à des actions préexistantes.

Afin de formaliser sa responsabilité sociétale, le Conseil d'administration et la Direction générale ont défini en 2023 trois enjeux de durabilité considérés comme des objectifs stratégiques et prioritaires pour l'entreprise. Ces enjeux sont les suivants: « Être un partenaire responsable », « Agir pour l'environnement » et « Construire des solutions durables ».

Chacun de ces enjeux comporte un ou plusieurs engagements qui permettent une mise en œuvre concrète des objectifs. Un exercice de priorisation a permis de placer les engagements sur une matrice dite de matérialité et de retenir les huit engagements qui présentent la plus haute importance pour l'entreprise (voir ci-contre). Cette priorisation a été effectuée par le Conseil d'administration, dont les membres sont des représentants des propriétaires de SIG ou de son personnel, ainsi que par la Direction générale.

Pour chacun des huit engagements retenus, la Direction générale a par la suite défini un ou deux indicateurs, simples et mesurables, pour lesquels un objectif a été fixé à l'horizon 2030. SIG s'est ainsi fixé des cibles ambitieuses à moyen terme, qui font l'objet d'un suivi annuel. Ces engagements, ainsi qu'un suivi des avancées pour chaque indicateur, sont présentés dans les pages suivantes.

Contribution de SIG aux objectifs de développement durables de l'ONU



Contribution forte

6 7 9 12 13



Contribution modérée

3 5 8 11

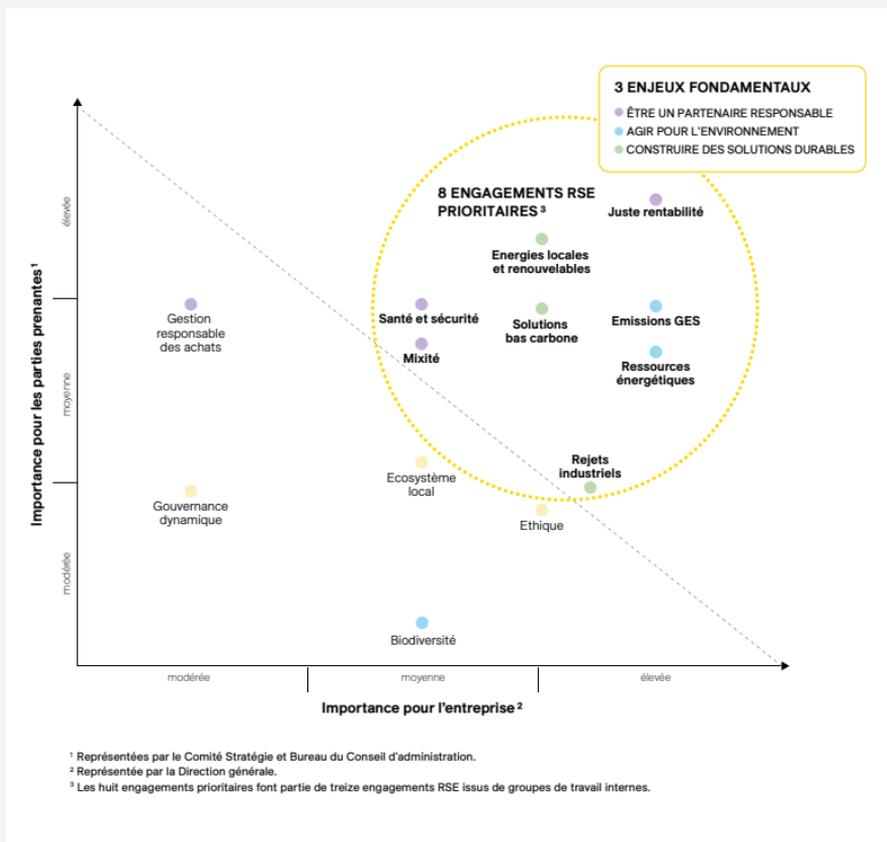


Contribution indirecte

1 2 4 10 14 15 16 17

Au travers de ses engagements RSE prioritaires, SIG répond à neuf des dix-sept objectifs de développement durable (ODD) définis par l'ONU, selon l'appréciation faite par la Direction générale. Ces ODD répondent aux défis mondiaux auxquels l'humanité est confrontée.

Bien que non retenues dans le cadre des huit engagements prioritaires, certaines actions de SIG contribuent de façon indirecte à ces autres ODD.



Double approche

La démarche RSE comporte une nouveauté par rapport à 2023. Elle inclut désormais une analyse des risques climatiques qui pèsent sur l'entreprise. Le rapport présente ainsi une double approche: l'impact du climat sur l'entreprise et, à l'inverse, l'influence des activités de l'entreprise sur l'environnement et la manière dont elle compte réduire son impact.

De ce fait, le rapport répond de manière plus complète aux recommandations du TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures), comme le prévoit l'Ordonnance fédérale relative au rapport sur les questions climatiques.

Tableau de bord

Depuis 2023, SIG publie dans son Rapport de gestion et de durabilité un tableau de suivi des huit engagements prioritaires que l'entreprise a retenus, avec des objectifs à atteindre pour 2030. Ces huit engagements se répartissent dans un volet socio-économique et deux volets environnementaux.

Pour chacun de ces engagements, SIG a défini un ou deux indicateurs lui permettant un suivi de ses objectifs. Le tableau indique la valeur de départ en 2023, le suivi pour 2024 ainsi que l'objectif pour 2030.

Être un partenaire responsable

Agir pour l'environnement

Construire des solutions durables

ENGAGEMENTS	INDICATEURS	2023	2024	2030
Garantir la santé et la sécurité au travail	Nombre d'accidents professionnels pour 1000EPT (équivalents plein-temps)	33.8	38.5	<36
Accroître la mixité	Taux de femmes cadres	19%	21%	30%
Viser une juste rentabilité	Taux de rentabilité des activités (industrielles et commerciales)	2.7%	1.4%	4%
Réduire ses émissions directes de gaz à effet de serre (GES)	Taux de réduction des émissions de CO ₂ par rapport à 2019	15%**	25%	40%**
Limiter sa consommation de ressources énergétiques	Quantité d'électricité économisée (cumul à partir de 2023)	1.3 GWh	3.2 GWh	10 GWh
Accélérer la production d'énergies locales et non-fossiles	Quantité d'énergie thermique produite pour les réseaux thermiques structurants et Cadiom	0.3 TWh	0.3 TWh	0.7 TWh*
	Quantité d'électricité produite dans le canton	0.9 TWh	0.9 TWh	1 TWh*
Fournir des solutions bas carbone	Taux de clients avec une part de renouvelable dans leur contrat gaz	11%	11%	15%
	Taux de clients alimentés par les réseaux thermiques structurants (RTS) ayant choisi une part de renouvelable	55%	62%	80%
Valoriser ses rejets industriels	Quantité d'énergie fatale exploitée	0 TWh	0 TWh	0.2 TWh*

* 1 TWh = 1000 GWh

** suite à la révision du bilan carbone en 2024, la cible pour le scope 1 est révisée de -60% à -40%

Être un partenaire responsable

Le développement durable promeut la protection des droits humains, l'inclusion ou encore le partage équitable de la valeur ajoutée. C'est le sens des trois engagements retenus par SIG pour l'enjeu « Être un partenaire responsable ».

Garantir la santé et la sécurité au travail

En tant qu'entreprise industrielle, par conséquent très active sur les chantiers, SIG a fait de la sécurité et de la santé au travail une de ses priorités. Pour cela, elle a mis en place une politique exigeante. Dans ce domaine, l'entreprise a retenu comme engagement un nombre d'accidents professionnels par an, inférieur à 36 pour 1000 équivalents plein-temps.

SIG s'attelle depuis plusieurs années à réduire la fréquence et la gravité des accidents de travail par le développement d'une culture de la sécurité. Cette dernière consiste notamment à favoriser la remontée d'informations à la hiérarchie concernant les accidents ou les situations critiques, afin de les analyser et de prendre des mesures. Cette culture de la sécurité repose donc sur le principe du droit à l'erreur et sur l'importance du dialogue. Par ailleurs, des visites de sécurité sont organisées sur les lieux de travail afin que chaque employé.e partage la même vision du risque, un préalable au respect des mesures de sécurité mises en place. 700 de ces visites ont eu lieu en 2024, auxquelles se sont ajoutées un millier de formations sur ce thème.

En 2024, SIG a enregistré 62 accidents, ce qui représentent 38.5 accidents pour 1000 équivalent plein-

temps, légèrement au-dessus de la limite fixée pour 2030. Près de 40% des accidents (24 sur 62) sont liés à des déplacements ou des chutes, et 28 n'ont entraîné que de 0 à 3 jours d'arrêt de travail. Aucun accident grave n'a par ailleurs été enregistré.

Pour réduire encore le taux d'accidents, une meilleure planification et un suivi des visites, ainsi que des contrôles de sécurité ont été mis en place. Les efforts sont aussi maintenus sur les formations. SIG a également mis en place une méthodologie pour se prémunir au mieux des dangers liés à l'amiante lors du changement des compteurs électriques, méthodologie mise en valeur par la SUVA. SIG reste aussi active dans la prévention des accidents non professionnels en proposant des campagnes de prévention à son personnel.

Accroître la mixité

SIG s'engage pour la diversité et souhaite mettre un accent particulier sur la représentation des femmes dans l'entreprise. SIG a décidé de mesurer cet engagement par la part de femmes cadres supérieurs, estimant qu'un signal fort devait provenir du management. Il est attendu que les femmes représentent 30% des cadres supérieurs en 2030, contre 21% en 2024.

Les efforts de l'entreprise pour accroître la mixité couvrent toutes les diversités. SIG a toutefois décidé de se concentrer sur la représentation des femmes. Pour des raisons historiques, en raison de la prédominance des métiers techniques, celles-ci sont peu nombreuses à SIG. Elles ne représentent que 22,6% de l'effectif, une proportion toutefois en nette progression depuis cinq ans. Cet accent mis sur la promotion des femmes cadres doit donner une impulsion à l'ensemble de l'entreprise. En participant aux décisions liées au recrutement, à la rémunération et à la formation des équipes, les femmes cadres pourront ensuite favoriser la promotion de la mixité dans le reste de l'entreprise.

En 2024, le taux de femmes chez les cadres supérieurs s'est élevé à 21%, contre 19% en 2023. SIG n'ayant pas l'intention d'augmenter le nombre de cadres, c'est lors de leur renouvellement que l'occa-

sion sera offerte d'augmenter la part des femmes. D'ici 2030, une cinquantaine de cadres partira à la retraite, dont cinq femmes. Cela signifie que 50% des futurs recrutements de cadres devront donner lieu à la nomination d'une femme.

Outre les mesures pour promouvoir la place des femmes, en général, dans l'entreprise, avec un comité diversité dédié (congé maternité prolongé, égalité salariale, environnement de travail inclusif), les actions mises en place pour accroître le nombre de femmes aux postes de cadre sont de deux ordres. Il s'agit d'une part, de préparer la relève féminine à l'interne et, d'autre part d'obtenir des « short-lists » paritaires lors de recrutements, en faisant notamment appel à des chasseurs de têtes spécialisés. Ces « recherches genrées » sont toutefois plus longues, les femmes étant plus circonspectes que les hommes à se porter candidates à des postes de cadres.

Viser une juste rentabilité

Une juste rentabilité économique doit permettre à SIG de financer son programme d'investissements pour des énergies locales et non fossiles, en cohérence avec les ambitions du Plan directeur de l'énergie (PDE), tout en assurant un partage équilibré de la valeur ajoutée générée par ses activités avec toutes ses parties prenantes. L'entreprise vise un niveau de 4% pour cette rentabilité à l'horizon 2030. Compte tenu de ses nombreux projets d'infrastructures, SIG a choisi de mettre l'accent sur le suivi de la rentabilité dégagée par ses actifs, en mesurant le ratio entre le résultat opérationnel (EBIT retraité) et la valeur économique desdits actifs.

Compte tenu d'une valeur économique consolidée mais hors dépréciations comptables des actifs industriels de 3,2 milliards de francs et du résultat opérationnel retraité de 43 millions de francs, la marge de SIG pour 2024 s'est élevée à 1,4%. Cette rentabilité en-deçà de l'objectif de 4% a principalement résulté de la baisse des ventes de gaz et de thermique, liée à une faible demande de chauffage, ainsi que de la réduction des marges autorisées sur la vente d'électricité aux clients régulés.

Par ailleurs, les investissements ont atteint un niveau élevé, conformément au besoin de renforcer le réseau électrique et de développer les énergies renouvelables

par le biais notamment des réseaux thermiques structurants (RTS). La construction en cours de ces réseaux et le raccordement graduel des clients à venir créent une pression supplémentaire à court et moyen termes sur l'objectif de rentabilité.

Afin d'accélérer le processus de raccordements aux RTS, le monopole accordé à SIG est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2025, avec l'adoption des tarifs de thermique par le Conseil d'Etat en décembre 2024. Cette décision, intervenue après une large consultation, permettra à SIG de réaliser sa mission dans un cadre stable et pérenne.

Agir pour l'environnement

Le Conseil d'Etat genevois a décrété l'urgence climatique en 2019. Son ambition est de réduire de 60% les émissions de gaz à effet de serre du canton d'ici à 2030, par rapport à leur niveau de 1990, et de viser la neutralité carbone en 2050. Afin de contribuer à ces ambitions, SIG se veut exemplaire dans ses activités, en réduisant fortement sa consommation d'énergies et ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Elle prend par conséquent les deux engagements suivants.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre de SIG

Les émissions directes de gaz à effet de serre de SIG se sont élevées en 2024 à 220 000 tCO₂e, en baisse de 25% par rapport à 2019, année de référence. L'entreprise vise une réduction de 40% de ses émissions en 2030.

Les émissions directes de l'entreprise comprennent toutes les émissions produites par des ouvrages ou des machines dont SIG a le contrôle opérationnel. Elles correspondent au scope 1 de son bilan carbone (voir page 24). En 2024, ces émissions ont représenté 220 000 tCO₂e, dont plus de 90% provenaient de trois activités: le traitement des déchets ménagers, la production de chaleur issue du gaz naturel, ainsi que le traitement des eaux usées à la station d'épuration (STEP) d'Aïre.

Courant 2024, des résultats probants ont été obtenus à la STEP d'Aïre. Un nouveau procédé de traitement de l'azote, permettant de réduire fortement les émissions de gaz hilarant (protoxyde d'azote), a été mis en place. Celles-ci sont ainsi passées de 52 000 tCO₂e en 2023 à 30 000 tCO₂e en 2024.

Les deux autres sources importantes d'émissions, que sont le traitement des déchets et la production de chaleur fossile, étaient auparavant comptabilisées dans le scope 3 du bilan carbone de SIG. Leurs émissions étaient considérées comme indirectes par SIG puisque causées par les clients de l'entreprise (pour leurs besoins de chauffage ou leur production de déchets).

Toutefois, les normes internationales (GHG Protocol) préconisent d'affecter les émissions de gaz à effet de serre à celui qui dispose du contrôle opérationnel de l'installation qui les génère, à savoir SIG pour les activités précitées. Ces deux sources d'émissions sont donc désormais prises en compte dans le scope 1 de SIG. Compte tenu de cette intégration, le niveau d'émissions de l'année de référence 2019 a été relevé

et s'élève désormais à 295 000 tCO₂e. L'objectif à atteindre en 2030 a été fixé à 177 000 tCO₂e. Par conséquent l'objectif de réduction s'élève désormais à 40%.



Usine des Cheneviers

Les émissions liées au traitement des déchets (103 000 tCO₂e) sont basées sur le tonnage des déchets incinérés et valorisés à l'usine des Cheneviers, indépendamment de la technologie utilisée, tonnage dont SIG n'a pas la maîtrise puisqu'elle reflète la production de déchets du canton. Cette dernière est toutefois appelée à baisser avec la

nouvelle politique cantonale sur les déchets. En ce qui concerne la production de chaleur fossile des chaufferies à gaz de SIG (71 000 tCO₂e), ses émissions sont induites par les besoins en chauffage des clients branchés sur ce réseau. Le passage à une production de chaleur à base d'énergie renouvelable permettra, à terme, de réduire ces émissions.

Enfin, il est possible pour SIG de réduire ses émissions dans certains secteurs, de façon toutefois très marginale. L'entreprise s'attache notamment à réduire les fuites de gaz sur son réseau et sa consommation de gaz dans ses procédés industriels. Les carburants consommés par les véhicules de l'entreprise ne génèrent, quant à eux, qu'une faible part des gaz à effet de serre émis par SIG. Ces émissions ont par ailleurs baissé de 13% en 2024.

Au final, de 2023 à 2024, les émissions ont été réduites de 12%, grâce notamment au nouveau procédé de traitement dans les stations d'épuration et à la réduction du tonnage des déchets aux Cheneviers.

Limiter la consommation de ressources énergétiques de SIG

Sur la base de sa consommation d'électricité de 2023 (à savoir 125 GWh), un chiffre qui tend à augmenter en raison de l'électrification des usages, SIG s'est néanmoins fixé comme objectif de contenir sa consommation en améliorant sa performance énergétique, et d'éviter ainsi la consommation de 10 GWh/an d'ici 2030, soit 1.25 GWh par an.

En 2024, SIG a consommé près de 130 GWh d'électricité sur l'ensemble de ses sites, ce qui représente près de 5% de la consommation totale du canton. L'entreprise a comme objectif de contenir sa propre consommation qui tend à augmenter en raison notamment de l'électrification des usages. C'est le cas par exemple des ouvrages destinés à alimenter les réseaux thermiques que SIG développe. Ces derniers permettraient à la population de réduire ses besoins en gaz et en mazout mais ils augmentent en revanche les besoins en électricité pour produire et acheminer cette énergie, consommation électrique qui incombe cette fois principalement à SIG.

Par ailleurs, la moitié de l'électricité utilisée par SIG sert à l'acheminement de l'eau potable et des eaux usées, ainsi que pour le traitement de ces dernières. Cette consommation dépend donc en grande partie de ses clients.

SIG ne vise donc pas à réduire de manière globale sa consommation électrique, mais à la contenir par des mesures d'optimisation. L'énergie non-consommée à la suite de ces mesures doit atteindre 10 GWh en 2030, soit un gain annuel de 1.25 GWh.

En 2024, plusieurs mesures ont contribué à atteindre l'objectif telles que l'installation de nouvelles pompes à la station du Prieuré (eau potable) ou le remplacement d'un procédé de traitement de l'azote à la STEP d'Aire. Par ailleurs, le nouveau dispositif turbine-vapeur aux Cheneviers a permis de produire plus d'électricité pour l'usine, et donc de moins soutirer de courant sur le réseau. Enfin, la traque aux fuites dans le réseau d'eau potable permet, elle aussi, de baisser la consommation électrique en réduisant les volumes à transporter. En 2024, l'électricité économisée s'élève à 1.9 GWh; l'objectif est dès lors atteint.

Construire des solutions durables

SIG ne se contente pas de réduire son impact sur le climat. Comme le stipule son Pacte climatique, l'entreprise se veut également engagée et activatrice auprès des parties prenantes du canton, pour les encourager à lutter contre l'urgence climatique. Elle propose en effet à sa clientèle des solutions efficaces pour sortir des énergies fossiles, et apporte son soutien aux acteurs du marché pour qu'ils s'engagent dans la transition écologique. C'est le sens des trois engagements suivants.

Accélérer la production d'énergies locales et non-fossiles

Afin de contribuer à la sortie des énergies fossiles que vise le Canton de Genève, SIG met tout en œuvre pour augmenter la production d'énergies locales et non-fossiles, que ce soit pour l'électricité, ou pour la chaleur et le froid distribués dans les réseaux thermiques.

Deux indicateurs sont retenus pour mesurer cet engagement. Pour l'énergie thermique, il s'agit de passer d'un volume de production de chaud et de froid de 314 GWh en 2023, année de référence, à 700 GWh en 2030. Pour l'électricité, l'objectif est d'atteindre une production de 1000 GWh en 2030, qu'elle provienne de SIG ou de producteurs indépendants.

Déploiement des réseaux thermiques structurants

Le chauffage des bâtiments et la production d'eau chaude sanitaire représentent plus de 50% de la consommation énergétique du canton et dépendent en grande partie du mazout ou du gaz. Pour remplacer une partie de ces combustibles fossiles, le Canton veut déployer un vaste réseau de chauffage à distance, en partie alimenté par des énergies non-fossiles et indigènes. L'origine de cette énergie

est multiple ; elle peut provenir de l'incinération des déchets, de l'eau du lac, de la géothermie ou encore des stations d'épuration. SIG est chargée de déployer les réseaux thermiques structurants (RTS), qui comprennent les installations de production de cette énergie non-fossile, ainsi que sa distribution.

Dans le cadre de son rapport de gestion et de durabilité, SIG s'est donné comme objectif d'augmenter sa production thermique non-fossile, la faisant passer de 314 GWh en 2023, année de référence, à

700GWh en 2030. Combinés avec la valorisation future de ses rejets industriels (cf page 23), ce sont au total environ 900GWh d'énergie thermique non-fossile que l'entreprise prévoit de produire pour les RTS à l'horizon 2030.



Chantier quai de la Poste (GeniLac)

En 2024, les RTS ont franchi une étape importante. Les tarifs de vente de l'énergie thermique ont été validés par le Conseil d'Etat après avoir suivi la procédure de consultation ad hoc. Par ailleurs, une convention a été passée entre l'Etat et SIG pour fixer les conditions d'application du monopole accordé à SIG à la suite d'un vote populaire en 2022. Sur le plan légal, les RTS sont ainsi pleinement institués. Par ailleurs, dans le but de réduire les nuisances des futurs chantiers à venir, une coordination étroite a été initiée entre SIG, les communes et les services de l'Etat actifs sur le domaine public.

Sur le plan technique, SIG réalise deux programmes majeurs pour remplir son objectif. Le réseau GeniLac d'abord, qui puise l'eau du lac pour rafraîchir les bâtiments en été ou les réchauffer en hiver avec l'appoint de pompes à chaleur. GeniLac s'est pour l'instant déployé principalement dans le secteur des organisations internationales et de l'aéroport. L'autre programme, GeniTerre, distribue de la chaleur en provenance de diverses sources, actuelles ou futures (usine des Cheneviers, géothermie, etc.). Ce réseau s'étend pour l'heure dans la périphérie urbaine et commence à se déployer au centre-ville.

Les RTS ont connu un développement soutenu en 2024 avec la mise en service de nombreux projets, dont certains sont tout à fait novateurs. SIG va notamment récupérer la chaleur émise par le data-center de la société informatique Infomaniak à Plan-les-Ouates, de quoi valoriser à terme 13GWh de chaleur. Elle poursuit également la construction

d'une grande centrale thermique à l'aéroport, dont l'énergie sera déployée dans le réseau GeniTerre. Par ailleurs, plusieurs chantiers ont été lancés pour acheminer l'eau du lac de la station du Vengeron vers le centre-ville. Une conduite lacustre est en cours d'installation et deux galeries sont creusées par un micro-tunnelier entre le quai de la Poste et le Rhône pour le secteur Praille-Acacias-Vernets afin d'y chauffer les quartiers en cours de construction, dont celui de l'ancienne caserne des Vernets. Durant l'année, 12 centrales GeniLac et 32 sous-stations GeniTerre ont été mises en service et 7.4 km de réseaux ont été posés.

Augmentation de la production d'électricité d'origine locale

Genève consomme chaque année près de 2500 GWh d'électricité. Plus du tiers de ces volumes sont produits localement. Ils le sont principalement par les barrages hydroélectriques que SIG exploite sur le Rhône (plus de 80%) et, dans une moindre mesure, par l'usine des Cheneviers et les centrales photovoltaïques de SIG ou des auto-producteurs. Les deux autres tiers de la consommation du canton sont achetés.



Barrage de Chancy Pougny

L'objectif que s'est fixé SIG consiste à faire croître la production d'électricité locale et non-fossile de 800 à 1000 GWh par an. La marge de progression de l'hydraulique dans le canton étant faible, malgré la modernisation de certaines installations, c'est donc en développant massivement la production solaire que l'objectif peut être atteint. C'est d'ailleurs la piste que suit également le Canton dans son Plan directeur de l'énergie.

SIG contribue à ce développement de deux manières. D'une part, en tant que productrice, elle réalise elle-même des centrales, que ce soit sur ses propres bâtiments ou sur des bâtiments de tiers avec lesquels elle conclut un contrat d'approvisionnement. D'autre part, SIG joue un rôle très actif auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités publiques pour les inciter à installer des panneaux solaires par le biais d'accompagnements, d'études et d'incitations financières. A travers son programme éco21, SIG propose aussi des formations et a créé un réseau d'entreprises partenaires certifiées pour réaliser ces installations.



Centrale photovoltaïque en façade - SIG Lignon

Ces efforts portent déjà leurs fruits. Le solaire photovoltaïque connaît un essor remarquable dans le canton. En quatre ans, la puissance installée a doublé, passant de 70 Mwc en 2020 à 147 Mwc en 2024. Ce sont avant tout les producteurs indépendants qui portent cette dynamique, qu'ils

soient propriétaires de villas, entreprises ou collectivités. Depuis deux ans, la puissance installée de ce groupe dépasse les prévisions et représente près de 80% de l'ensemble de la puissance installée dans le canton. Plusieurs raisons expliquent cette croissance: un renforcement des exigences en matière d'assainissement des bâtiments, un coût des panneaux solaires qui a chuté, sans oublier le rôle d'activateur du marché joué par SIG et son programme éco21. Par ailleurs, SIG s'efforce de rétribuer la reprise de cette électricité à un niveau intéressant pour les producteurs et accorde des aides financières à l'investissement par le biais de sa Prime solaire.

Le développement du solaire est plus contrasté pour SIG. En 2024, l'entreprise a mis en service 13 centrales, portant leur nombre total à 119. Toutefois, la puissance supplémentaire installée en 2024 n'a été que de 2.7 Mwc, en-dessous de l'objectif de 6 Mwc. Pour faire face à ce ralentissement, SIG va modifier son organisation afin de la simplifier.

En 2024, les installations photovoltaïques du canton ont donc injecté dans le réseau 69 GWh contre 50 GWh en 2023. 23 GWh proviennent des installations de SIG et 46 GWh de celles des producteurs indépendants (ce chiffre ne tenant pas compte de leur auto-consommation).

Au total, la production locale et non-fossile s'est élevée à 938 GWh pour 2024. Elle a bénéficié d'une année hydrologique exceptionnelle qui a entraîné une production élevée des barrages sur le Rhône.

Fournir des solutions bas carbone

SIG souhaite offrir des solutions de chaleur bas carbone à sa clientèle et l'inciter à utiliser des énergies renouvelables. L'entreprise poursuit un double objectif: pour les réseaux thermiques, elle espère qu'environ 80% de la clientèle aura, en 2030, une part de renouvelable dans son approvisionnement. Pour le gaz, cet objectif se monte à 14%.

En 2024, 62% des clients connectés à un réseau de chaleur à distance ont disposé d'une part d'énergie renouvelable ou de récupération, provenant principalement de l'usine de valorisation des déchets des Cheneviers. L'offre d'énergie verte dans les réseaux de chauffage à distance est appelée à augmenter, grâce aux sources d'énergies renouvelables précédemment évoquées.

En ce qui concerne le gaz, la part du renouvelable produit localement est encore marginale. Ce biogaz, vendu dans le cadre de la gamme Vitale, est surtout acheté par des propriétaires de villas et des régies d'immeubles résidentiels. Son potentiel de développement (notamment à la STEP d'Aire), certes encore modéré, devrait permettre d'augmenter la part des consommateurs souhaitant utiliser du biogaz. Ils sont aujourd'hui 11% à le faire.

Valoriser les rejets industriels de SIG

Certaines machines et installations de SIG génèrent accessoirement de la chaleur qui n'était, jusqu'à présent, pas systématiquement exploitée. C'est le cas des moteurs, des transformateurs électriques ou de l'incinération des déchets. Cette chaleur, dite « fatale », représente un gisement potentiel d'énergie à exploiter. SIG a commencé à établir une cartographie des sites dont les rejets industriels sont susceptibles d'être utilisés, et compte désormais les valoriser. Le potentiel pourrait atteindre 200 GWh à l'horizon 2030.

Parmi les projets importants de récupération de chaleur, deux sont à l'étude. Il s'agit d'exploiter la chaleur des fumées de l'usine de valorisation et de traitement des déchets des Cheneviers, ainsi que la chaleur de la station d'épuration d'Aire. Ces deux projets sont prévus pour la fin de la décennie. Un autre projet, plus modeste, est aussi à l'étude. Il concerne le poste électrique de Foretaille et vise à récupérer

la chaleur fatale des transformateurs pour l'introduire dans une conduite de GeniLac qui passe à proximité. Par ailleurs, à la station d'épuration de Villette, dont la rénovation s'est achevée au printemps 2024, les bâtiments sont désormais chauffés grâce à la chaleur extraite dans le cadre du processus de traitement des eaux usées. Plusieurs postes électriques sont aussi équipés de récupération de chaleur.



Bilan carbone

Point de départ de toute action pour le climat

SIG émet environ 1.2 million de tonnes de gaz à effet de serre par année. Plus des deux tiers de ces émissions sont générées par les livraisons de gaz, d'électricité et de chaleur à sa clientèle.

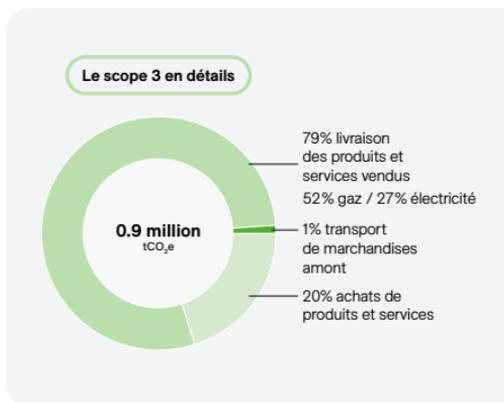
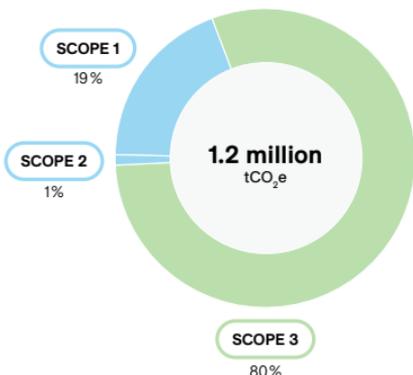
Les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par une entreprise indiquent la charge que cette dernière fait peser sur l'environnement, et plus particulièrement sur le climat. Cette charge est mesurée par le bilan carbone. Pour une entreprise, ce diagnostic constitue en quelque sorte le point de départ de toute action visant à réduire son empreinte carbone.

SIG calcule son bilan carbone, en conformité avec le protocole Greenhouse gas protocol (GHGP)*. Cette deuxième version publiée du bilan reflète la compréhension et les connaissances actuelles de l'entreprise concernant ses émissions en lien avec ses activités. Le bilan carbone est donc susceptible d'évoluer. Cela a d'ailleurs été le cas entre 2023 et 2024, certaines émissions ayant été catégorisées différemment.

Prises dans leur globalité, les émissions de gaz à effet de serre imputables à SIG se montent à 1.2 million de tonnes équivalent CO₂ (tCO₂e) en 2024. Ce chiffre est conséquent, mais il s'explique par l'activité spécifique de l'entreprise. Pour SIG, comme pour tous les fournisseurs d'énergies, la consommation énergétique de ses clients est prise en compte dans son propre bilan. Ainsi, les besoins en chaleur, en gaz et en électricité de la population et des entreprises géo-voisines représentent plus des deux tiers des émissions de SIG.

Tout bilan carbone distingue plusieurs périmètres, selon le niveau de maîtrise dont dispose l'entreprise pour juguler ses émissions. Ces périmètres, dits aussi « scopes », sont décrits ci-après. Pour chacun de ces périmètres, des objectifs de réduction de GES sont proposés, en cohérence avec les cinq engagements RSE précédemment présentés, liés aux aspects environnementaux.

Répartition des émissions totales

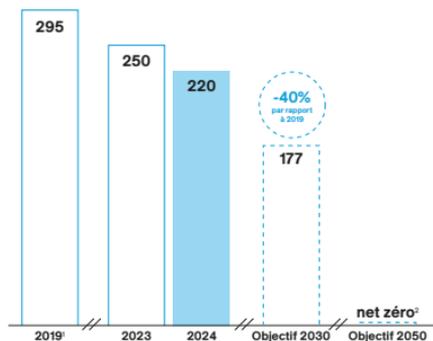


*Protocole international visant à établir des règles pour définir les émissions de gaz à effet de serre (ghgprotocol.org).

Les émissions de gaz à effet de serre (en ktCO₂e)

SCOPE 1

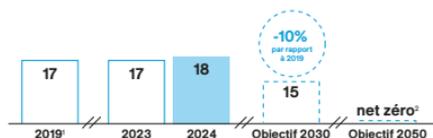
● émissions directes



Le scope 1 englobe les émissions directes de SIG, c'est-à-dire les émissions produites par des installations dont SIG a le contrôle opérationnel. Pour 2024, deux sources importantes d'émissions ont été intégrées dans ce scope: le traitement des déchets et la production de chaleur issue de gaz naturel destinée au réseau de chaleur à distance. Ces deux sources étaient auparavant comptabilisées dans le scope 3 (lire en page 18). A cela s'ajoute le procédé de traitement de l'azote des eaux usées dans les stations d'épuration. Ces trois sources représentent plus de 90% des émissions du scope 1. Ce périmètre intègre d'autres sources d'émissions, telles que la consommation des véhicules de l'entreprise ou les fuites de son réseau de gaz. La réduction des émissions liées à ce périmètre est un enjeu prioritaire et fait l'objet du quatrième engagement (lire en page 18).

SCOPE 2

● émissions indirectes

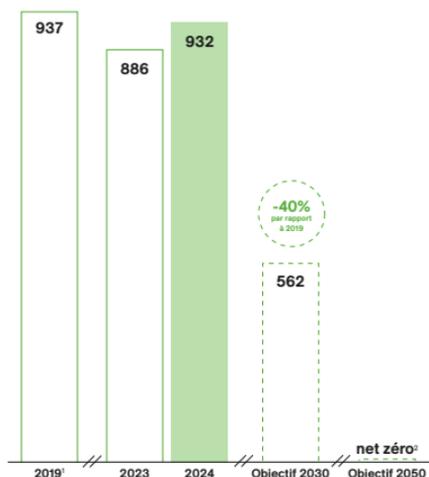


Le scope 2 est relatif à la consommation électrique de SIG pour ses besoins industriels et administratifs. En tant que tel, consommer de l'électricité ne produit pas de CO₂. C'est sa production qui en génère, à des niveaux variables selon son origine. En complément de sa propre production, surtout d'origine hydraulique et donc à faibles émissions, SIG achète sur les marchés un courant qui, assorti de certificats (garanties d'origine), est aussi à faibles émissions. C'est donc avant tout sur son niveau de consommation que SIG dispose d'une marge de manœuvre. C'est l'objet du cinquième engagement (lire en page 19).

SCOPE 3

● émissions indirectes

Le scope 3 englobe toutes les émissions indirectes de gaz à effet de serre provenant des activités d'une entreprise. Malgré le déplacement de deux sources importantes d'émissions dans le scope 1 (lire ci-dessus), ce périmètre représente 80% du bilan carbone de SIG avec 932 000 tCO₂e émises. Le poste le plus important est constitué par l'énergie vendue par SIG à ses clients, dont le gaz (480 000 tCO₂e) et l'électricité (241 000 tCO₂e). Pour réduire ces émissions, deux mesures sont jugées prioritaires: l'accélération de la production d'énergies locales et non-fossiles ainsi que la fourniture de solutions bas carbone. Elles font l'objet des sixième et septième engagements (lire en page 20 et 22).



¹ La base 2019 a été révisée en 2024 suite à l'identification de nouvelles émissions, ainsi qu'aux adaptations des facteurs d'émissions et des pouvoirs de réchauffement de certains gaz à effet de serre.

² L'objectif « net zéro » visé en 2050 nécessitera la compensation ou le stockage des émissions incompressibles émises par SIG.

Autres réalisations 2024

➔ Modernisation des stations d'épuration



STEP de Villette

SIG s'est engagée, depuis près de quinze ans, dans un vaste programme de réduction et de modernisation de ses stations d'épuration (STEP) en passant de quatorze ouvrages à quatre pour l'ensemble du canton. En 2024, les travaux se sont concentrés sur deux stations. La STEP de Villette, sur la commune de Thônex, a vu sa capacité augmenter de 60%, et a été dotée d'un système de traitement des eaux déjà épurées de la station voisine de Gaillard, située de l'autre côté de la frontière. Ce partenariat franco-suisse a permis d'atteindre une capacité de traitement suffisante pour obtenir des subventions fédérales. SIG a investi un peu plus de 50 millions dans ces travaux qui ont duré six ans et qui se sont achevés au printemps 2024. Par ailleurs, SIG a entrepris l'agrandissement et la modernisation de la plus grande STEP du canton, celle d'Aïre à Vernier. Ces travaux permettront de répondre aux nouvelles normes environnementales, notamment en optimisant le traitement biologique et en traitant les micropolluants, ainsi qu'à contribuer à la transition énergétique en récupérant le biogaz et la chaleur des boues d'épuration pour alimenter les réseaux de chauffage à distance. Ce vaste programme est estimé à 400 millions de francs et devrait durer plusieurs années.

➔ Le Jet d'eau moins gourmand en énergie

SIG a commencé à réaliser des essais pour rendre le jet d'eau moins gourmand en électricité. Le prototype d'une nouvelle buse a été testé en 2024, fruit d'une collaboration avec la Haute école du Paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (Hepia) et son Institut d'ingénierie industrielle et informatique. Cette base permet de diminuer le débit de l'eau projetée et de réduire ainsi l'énergie nécessaire à la poussée. Les résultats de ces essais sont en cours d'analyse. Par ailleurs, l'emblème de la rade a fait l'objet d'une rénovation en profondeur à l'automne. Les conduites d'aspiration d'eau ont été entièrement démontées et révisées pour la première fois depuis leur pose en 1951. Ces travaux, qui ont conduit à l'arrêt du jet d'eau durant cinq semaines, ont notamment été réalisées par des entreprises du canton.



Jet d'eau

➔ Captage du CO₂ dans du béton recyclé

SIG a monté un projet pilote de captage du CO₂ avec l'entreprise Neustark basée à Berne. Le dispositif a été mis en place à la STEP d'Aïre, où les boues d'épuration sont traitées pour produire du biogaz. Outre le méthane, le processus libère également du dioxyde de carbone qui, jusqu'alors, n'était pas valorisé. Le dispositif mis en place par Neustark permet de capter le CO₂, de le liquéfier puis de l'injecter dans des granulats de béton issus de démolitions afin d'en faire du béton recyclé. Ce projet pilote fera l'objet d'un bilan dans trois ans. La STEP d'Aïre produit 16 GWh de biométhane par année qui sont injectés dans le réseau de gaz et chauffent un millier de logements.

➔ Déploiement des compteurs intelligents



SIG a commencé une vaste campagne de remplacement des compteurs électriques de ses client-es, afin d'installer des compteurs dits intelligents (smart meters), comme le préconise la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité. L'année 2024 a été consacrée au pré-déploiement, pour tester en grandeur nature les nouveaux appareils, les procédures d'installation ainsi que les systèmes informatiques. Plus de 19 000 compteurs ont ainsi été posés durant cette phase. Les compteurs intelligents enregistrent les données de consommation tous les quarts d'heure. Elles sont ensuite chiffrées et transmises automatiquement à un système informatique sécurisé puis mises à disposition de SIG et de ses client-es. Ces informations permettent aux client-es de connaître et donc d'adapter leur consommation. Elles aident aussi les distributeurs d'électricité à gérer plus efficacement leur réseau ce qui contribue à réduire les coûts. Il est prévu de remplacer 257 000 compteurs d'ici la fin 2027.

➔ Succès pour la rénovation énergétique des bâtiments

Dans le cadre de son programme d'économies d'énergie éco21, SIG a lancé courant 2024 une opération pour encourager les communes et les fondations d'intérêt public à rénover les immeubles locatifs qu'elles possèdent. Ce dispositif, appelé Collectivités-performance, apporte un soutien financier ainsi qu'un accompagnement technique et juridique dans la phase préalable à la réalisation des travaux. Collectivités-performance a obtenu une aide de 3.6 millions d'euros de la Banque européenne d'investissement et de son mécanisme

Elena. Une quinzaine de communes bénéficient de ce dispositif. Une cinquantaine de projets sont en phase d'étude pour un potentiel de rénovation énergétique de quelque 70 millions de francs. Un autre programme s'est distingué en 2024 : destiné cette fois-ci aux entreprises grandes consommatrices d'énergie, Négawatt propose des solutions pour améliorer leur efficacité énergétique, comprenant un accompagnement, des formations ainsi que des incitations financières. Mis en place il y a une dizaine d'années, Négawatt a franchi le cap des 100 GWh d'économies annuelles d'électricité, ce qui correspond à la consommation de plus de 30'000 ménages genevois.

➔ Des actions de solidarité en faveur des personnes défavorisées



Entraînement de basket solidaire

En 2024, SIG a organisé divers événements de solidarité sous l'égide d'Ensemble Solidaires. Le basketteur Bryan Colon, ancien joueur des Lions, a offert une séance d'entraînement à de jeunes enfants de milieux défavorisés. D'autres enfants ont eu la chance d'allumer le jet d'eau ou se sont initiés au curling avec un collaborateur en situation de handicap. Depuis novembre 2023, à l'initiative d'une collaboratrice, une vingtaine d'activités ont été organisées dans le but de faire se rencontrer des employé-es de SIG et leurs proches avec des familles issues de l'immigration ou de milieux défavorisés. SIG propose ces activités dans le cadre de sa responsabilité sociétale ; celles-ci sont organisées bénévolement par les collaboratrices et les collaborateurs de SIG avec l'Hospice général et des associations locales. Au total, plus de 1000 personnes dont près de 550 enfants ont bénéficié d'ateliers pédagogiques autour de la nature, de rencontres sportives ou de sorties culturelles.

Gouvernance

Au service de ses propriétaires

SIG est une entreprise de service public autonome, détenue par le Canton, la Ville de Genève et les communes.



Site du Lignon

Les missions et les activités de SIG sont définies par la Constitution genevoise ainsi que par différentes lois, dont celle sur l'organisation des Services industriels de Genève. Plusieurs politiques publiques cantonales lui assignent également des tâches, par le biais notamment du Plan directeur de l'énergie. Par ailleurs, tous les cinq ans, des objectifs à moyen terme lui sont fixés dans une Convention d'objectifs.

Le Conseil d'administration, autorité supérieure de l'entreprise, est garant du respect de la mission de SIG. Il valide la stratégie et le plan d'affaires à cinq ans, il contrôle le fonctionnement global de l'entreprise et garantit la qualité des comptes. Le Conseil d'administration est composé de 24 membres, dont une représentante du Conseil d'Etat avec une voix consultative, élus pour cinq ans, et se réunit une

vingtaine de fois par année. Trois comités l'appuient : le Comité Stratégie et Bureau, le Comité Audit et Risques et le Comité Nominations et Rémunérations.

Selon le guide de gouvernance de l'entreprise, la Direction générale exerce des activités dans cinq domaines principaux : orientation, planification, mise en œuvre, contrôle et amélioration. Elle est présidée par la directrice générale et compte sept directeurs exécutifs et directrices exécutives. Leur nomination est validée par le Conseil d'administration puis est soumise à l'approbation du Conseil d'Etat.

Direction générale au 31 décembre 2024



➤ **VÉRONIQUE ATHANÉ RYSER**
Directrice générale
(depuis le 11.11.2024)

Gestion des réseaux de distribution (depuis 2020)

Représentations
ASIG (Association Suisse de l'Industrie Gazière)



➤ **ALAIN ZBINDEN**
Droit, Achats et Risques
Directeur général adjoint
(depuis 2008)

Directeur général ad interim
(du 30.04.2024 au 10.11.2024)

Représentations
SFMCP SA
CGC Holding SA (et ses filiales)



➤ **VINCENT COLLIGNON**
Relations clients
(depuis 2013)

Représentations
Compagnie Luminotechnique SA
(Vice-Président)
Enerdis Approvisionnement SA
(Président)
Gaznat SA
CGC Holding SA (et ses filiales)
Smart Data Energie SA



➤ **VIRGINIE FORTUN**
Gestion des réseaux de distribution ad interim
(depuis le 11.11.2024)



➤ **GILLES GARAZI**
Transition énergétique
(depuis 2015)

Représentations
SFMCP SA
Swisspower Renewables AG
Pôlebio SA (Président)
CADZIPIO SA (Président)



➤ **CÉLINE GAUDERLOT**
Finances
(depuis 2015)

Représentations
EOS Holding SA
CADIOM SA



➤ **CLARA MILLARD DEREUDRE**
Smart city
(depuis 2021)

Représentations
Compagnie Luminotechnique SA
Smart Data Energie SA
(Vice-Présidente)



➤ **ROBERT MONIN**
Relations humaines
(depuis 2013)

Représentations
CAP Prévoyance
Swisspower AG

Changements à la Direction générale de SIG

Plusieurs changements sont intervenus à la Direction générale en 2024. Directeur général durant dix ans, Christian Brunier a fait valoir son droit à la retraite après quarante années de présence dans l'entreprise. Dès le 1^{er} mai, Alain Zbinden, directeur général adjoint, a assuré l'intérim jusqu'à la nomination de la nouvelle directrice générale, Véronique Athané Rysler, entrée en fonction le 11 novembre. Véronique Athané Rysler était déjà membre de la direction générale depuis 2020, chargée de la Gestion des réseaux de distribution.

Conseil d'administration au 31 décembre 2024



Nom **ROBERT CRAMER**
Président
Représente **Conseil d'Etat**
Président du CSB
Membre depuis **02.2024**



Nom **JULIE UDRY**
Vice présidente
Représente **Grand Conseil**
Membre depuis **2023**



Nom **BÉATRICE STÜCKELBERG VIJVERBERG**
Représente **Conseil d'Etat**
(avec voix consultative)
Membre depuis **2018**



Nom **NICOLAS PIVIN**
Représente **Grand Conseil**
Membre depuis **02.2024**



Nom **FARID SAFI**
Représente **Grand Conseil**
Membre depuis **02.2024**



Nom **FLORENCE SCHURCH**
Représente **Grand Conseil**
Membre depuis **02.2024**



Nom **MARIE-PIERRE THEUBET**
Représente **Ville de Genève**
Membre depuis **2022**



Nom **MATHIAS BUSCHBECK**
Représente **Communes**
Membre depuis **12.2024**



Nom **FLORIAN GROSS**
Représente **Communes**
Membre depuis **02.2024**

Renouvellement du Conseil d'administration de SIG

Le Conseil d'administration a été en partie renouvelé le 1^{er} février 2024 à la suite du changement de législature. A la Présidence, Robert Cramer a succédé à Michel Balestra alors que Julie Udry a pris la vice-présidence, succédant à René Longet. Dix autres administrateurs et administratrices ont quitté le Conseil lors de ce renouvellement, à savoir: Alberto Aliprandi, Nicolas Aune, Sara Cirauo, Daniel Devaud, Pierre Kunz, Robert Pattaroni, Daniel Sannicolo, Christophe Senglet, Thierry Tanquerel et Denis Wicht. Trois autres membres ont aussi quitté le Conseil en cours d'année: Jean-Luc Favre et Ricardo Munoz le 15 mai et Aline Isoz le 30 juin 2024.



● LAURA
HEYMANN-SALMON

Conseil d'Etat
Présidente du CNR

08.2024



● MARC
RÄDLER

Conseil d'Etat
Président du CAR

08.2024



● SYLVIA
LEUENBERGER

Conseil d'Etat

2018



● AMANDA
GAVILANES

Grand Conseil

02.2024



● CYRIL
NOBS

Grand Conseil

02.2024



● HUGO
ZBINDEN

Grand Conseil

2014



● SAMI
KANAAN

Ville de Genève

2019



● FLORIAN
MARTENOT

Ville de Genève

02.2024



● PHILIPPE MEYER
DE STADELHOFEN

Ville de Genève

02.2024



● PIERRE-LOUIS
SCHMITT

Ville de Genève

02.2024



● MARYAM
YUNUS EBENER

Communes

2020



● JÉRÔME
CUSIN-ROLLET

Personnel SIG

2022



● LUCIE MATTHEY
DE LENDROIT

Personnel SIG

2023



● VÉRONIQUE TANERG
HENNEBERG

Personnel SIG

02.2024



● YVES
WARPELIN

Personnel SIG

2016

Contact

Présidence

Robert Cramer
Président

Direction générale

Véronique Athané Ryser
Directrice générale

Direction Finances

Céline Gauderlot
Directrice exécutive Finances

Relations publiques

Isabelle Dupont-Zamperini
Porte-parole de SIG
isabelle.dupont-zamperini@sig-ge.ch

Adresse de SIG

Chemin du Château-Bloch 2,
1219 Lignon

Correspondance

SIG, Case postale 2777,
1211 Genève 2

Service clients SIG

Tél. 0844 800 808
(tarif local sur le réseau fixe)

Impressum

Couverture

Station d'épuration
de Vilette

Crédits images

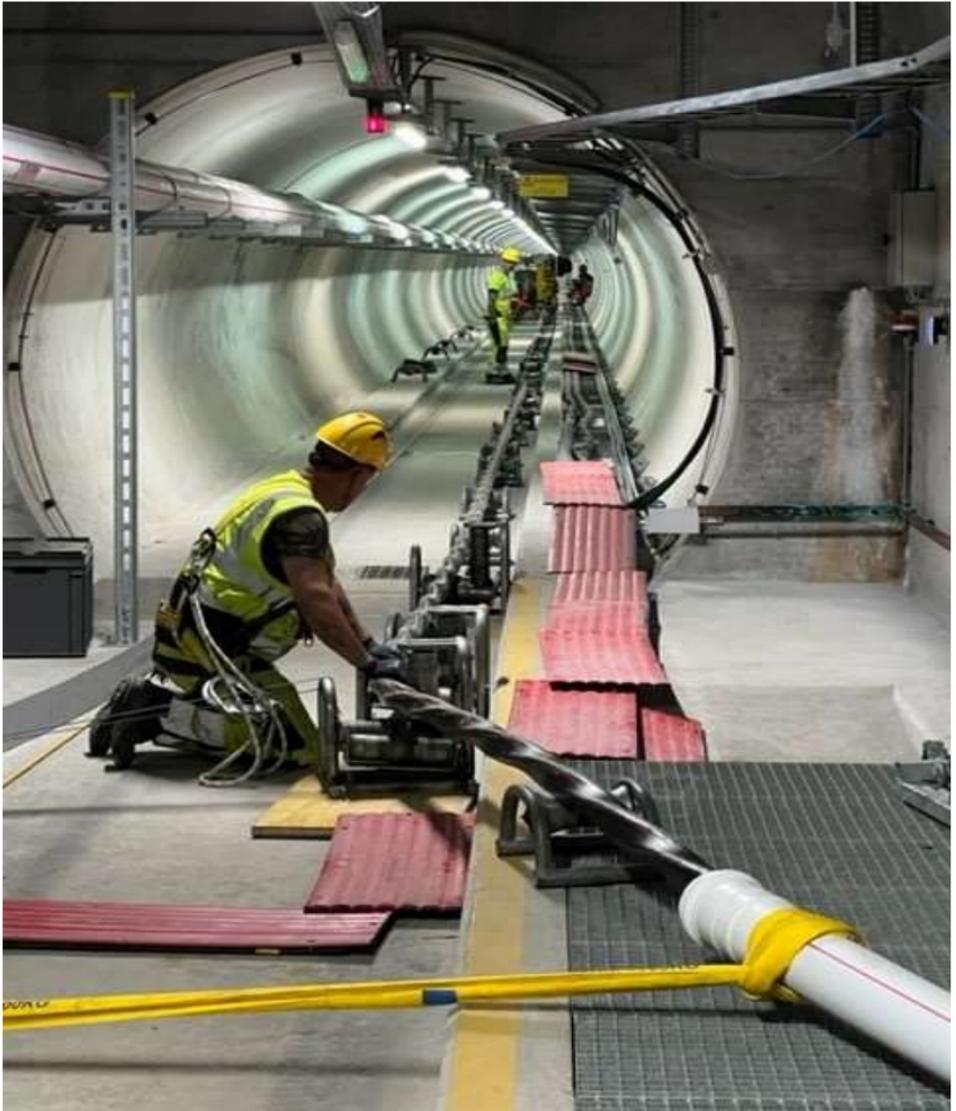
Niels Ackermann, Olivier
Bain, Aurélien Bergot, Magali
Girardin, Loïc Herin, François
Martin, Jay Louvion, SIG,
Adobe Stock.

Impression

Imprimé par SIG
sur papier Refutura
100 % recyclé

sig-ge.ch





Synthèse des comptes de gestion SIG 2024

Faits marquants 2024

L'année 2024 a été marquée par des volumes de ventes très inférieurs aux prévisions pour la plupart des activités de SIG (effets climat et économies d'énergie), dans la continuité des années 2022 et 2023, ainsi que par la hausse des charges d'exploitation et d'amortissements en lien, notamment, avec l'évolution du périmètre d'activités de l'entreprise. Ces effets défavorables sur les résultats de SIG ont été partiellement compensés par la diminution des coûts d'approvisionnement, en cohérence avec la tendance baissière sur les marchés des énergies après plus de deux années marquées par la crise énergétique. Dans ce contexte, le résultat de gestion 2024 s'est élevé à 4 MCHF, en comparaison d'un budget fixé à 46 MCHF et d'un résultat 2023 de 25 MCHF.

Parallèlement, afin, d'une part, de maintenir la fiabilité et la qualité de ses missions historiques et, d'autre part, d'assumer son rôle de bras industriel de l'Etat en matière de transition énergétique, les SIG ont réalisé un niveau d'investissements soutenu, avec 275 MCHF engagés sur le canton, soit un niveau très supérieur à 2023 (222 MCHF) mais inférieur aux prévisions (320 MCHF).

Comptes de gestion 2024 (en MCHF) ^(a)	Réel 2023 ^(d)	Budget 2024 ^(d)	Réel 2024
Produits	1 297	1 355	1 256
Achats d'énergies	-598	-628	-541
Charges d'exploitation	-404	-406	-415
Recherche et développement	-3	-4	-1
Autres charges et redevances	-79	-79	-80
Résultat d'exploitation - EBITDA ^(b)	214	239	219
Amortissements	-167	-169	-186
Résultat opérationnel - EBIT ^(c)	47	70	33
Charges financières nettes	-11	-14	-19
Quote-part de résultat pour les propriétaires	-10	-10	-10
Résultat de gestion	25	46	4
Investissements	222	320	275
Endettement net	437	559	550

(a) Hors effets de la consolidation des sociétés du groupe sauf pour l'endettement net.

(b) Earnings before interests, taxes, depreciation and amortisation

(c) Earnings before interests and taxes

(d) Données du réel 2023 et du budget 2024 retraitées du FPPA pour comparabilité avec le réel 2024

Un résultat de gestion 2024 à un niveau historiquement bas

En raison d'un hiver clément et d'un été particulièrement pluvieux, mais aussi d'une sobriété énergétique maintenue par ses client.es post crise énergétique, SIG a connu une nouvelle contraction de ses volumes en 2024. Par rapport au budget, ces derniers ont été inférieurs de 21% sur la thermique, de 13% sur le gaz, de 8% sur les eaux et de 5% sur l'électricité, générant un effet défavorable sur les produits de -99 MCHF (soit -7%).

Les coûts d'approvisionnement de l'année écoulée ont quant à eux diminué de 57 MCHF (-10%) entre 2023 et 2024, et de 87 MCHF par rapport au budget (-14%). Si l'écart par rapport au budget s'explique en partie par la baisse précitée des volumes, la diminution des achats d'énergies par rapport à 2023 a surtout été générée par l'évolution des marchés.

Les prix des marchés de l'électricité ont en effet retrouvé une certaine stabilité durant l'année 2024, en raison notamment de la faible croissance économique et par conséquent d'une demande d'électricité réduite, de la diminution du coût des émissions de CO₂ et d'une disponibilité élevée des ouvrages de production européens. Après une baisse marquée en début d'année, due à un hiver doux et à des stocks élevés, les prix du gaz ont quant à eux retrouvé une certaine normalité, même s'ils sont restés assez volatils durant l'année en raison d'une instabilité géopolitique persistante.

En miroir de l'évolution favorable des coûts d'approvisionnement depuis la mi-année 2023, SIG a pu faire bénéficier ses clients au tarif gaz d'une nouvelle baisse tarifaire de 0.3 ct/kWh au 1^{er} janvier 2024, après celle de 1 ct/kWh mise en œuvre au 1^{er} juillet 2023. Sur l'électricité, après avoir été contrainte de rehausser ses tarifs au 1^{er} janvier 2024, en raison notamment de la hausse des coûts de transport et de réglage de l'électricité très haute tension facturés par Swissgrid, ainsi que de la réserve hivernale d'électricité décidée par le Conseil fédéral, l'entreprise a reflété les évolutions de marché dans ses tarifs au 1^{er} janvier 2025.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 11 MCHF (soit +3%) par rapport à 2023, et ont dépassé le budget 2024 de 9 MCHF (soit +2%), en raison de la hausse à la fois des charges de personnel et des autres charges d'exploitation :

- La masse salariale s'est élevée à 286 MCHF, en ligne avec le budget. C'est un niveau en hausse de 6 MCHF par rapport à 2023, principalement en raison des effets salariaux (indexation au coût de la vie de +1.5% et augmentations individuelles de +1.3%), compensés par une baisse des équivalents plein temps moyens durant l'année (-22).
- Les autres charges d'exploitation ont quant à elles atteint 130 MCHF, soit un niveau supérieur de 10 MCHF (+8%) par rapport au budget. Cet écart s'explique par l'augmentation du périmètre d'activités de l'entreprise (déploiement des compteurs intelligents, transformation numérique de l'entreprise, etc.), des dépenses de maintenance non planifiées (réparation du poste électrique du Stand et de fuites d'eau), et par le recours à des mandats externes pour compenser des absences ou des départs de personnel. Le plan d'actions mis en œuvre pour assurer une maîtrise des autres charges d'exploitation (projet Sobriété partagée) devrait être visible à partir de 2026.

Les charges de recherche et développement ont diminué par rapport à 2023 (niveau également inférieur de 3 MCHF par rapport au budget), les forages sur nappe peu profonde ayant été retardés et ceux de moyenne profondeur étant planifiés en 2025.

Sur la base de ces éléments, le résultat d'exploitation de SIG s'est élevé à 219 MCHF, soit un niveau globalement stable par rapport à 2023, mais inférieur au budget de 20 MCHF (-8 %).

Après prise en compte des amortissements et mises au rebut, qui ont enregistré une hausse de 18 MCHF par rapport à 2023, notamment dans les activités Eau potable, Réseau électricité et Thermique, le résultat opérationnel de SIG, reflétant la rentabilité générée par les activités de l'entreprise, s'est élevé à 33 MCHF en 2024, soit -37 MCHF par rapport au budget et -14 MCHF par rapport à 2023.

Une forte augmentation des investissements, conformément aux engagements de l'entreprise

En dépit de résultats tendus, SIG a réalisé 275 MCHF d'investissements en 2024, soit un niveau en forte hausse par rapport à celui de 2023 (222 millions de francs), et très supérieur à la moyenne des 10 dernières années (environ 200 MCHF).

L'entreprise a en particulier dédié 129 MCHF au renouvellement et à l'extension de ses réseaux et ouvrages existants (électricité, gaz, eau potable, eaux usées et télécom), afin de continuer à garantir la fiabilité, la qualité et la sécurité des prestations rendues dans le cadre de ses missions historiques. Ce niveau d'investissements est en hausse de 42 MCHF par rapport à 2023 et a notamment permis i) l'accélération des travaux d'agrandissement et de modernisation de la station d'épuration d'Aire, et ii) le démarrage des activités de renouvellement des réseaux électriques de haute, moyenne et basse tension (notamment poste de Foretaille et remplacement de lignes 130Kv dans les galeries techniques).

En parallèle, SIG a accru son engagement en faveur de la transition énergétique, en investissant près de 117 MCHF dans les énergies renouvelables, en particulier pour le déploiement des réseaux thermiques structurants GeniTerre et GeniLac (94 MCHF). Les deux réseaux ont en effet connu un développement soutenu en 2024 avec de nombreux projets. L'entreprise a notamment poursuivi la construction d'une grande centrale thermique à l'aéroport, dont l'énergie sera déployée dans le réseau GeniTerre. Plusieurs chantiers ont été lancés pour acheminer l'eau du lac de la station de pompage du Vengeron vers le centre-ville. Une conduite lacustre et deux galeries sont également en cours de réalisation par un micro-tunnelier entre le quai de la Poste et le Rhône pour alimenter le secteur Praille-Acacias-Vernets, afin d'y chauffer les quartiers en cours de construction, dont celui de l'ancienne caserne des Vernets. Durant l'année, 12 centrales GeniLac et 32 sous-stations GeniTerre ont été mises en service.

Le reste des investissements dans les énergies renouvelables a été consacré aux domaines du solaire (4 MCHF) ainsi que de l'hydraulique (3 MCHF), et 6 MCHF ont été affectés au projet de construction de la nouvelle usine de traitement et de valorisation des déchets du canton (Cheneviers IV), notamment pour la fin du cycle thermique.

SIG a enfin investi environ 23 MCHF dans ses autres infrastructures (dont près de la moitié pour ses applications informatiques), et 6 MCHF dans des investissements dits « financiers », en lien avec des participations.

Globalement, le montant d'investissements s'est établi à un niveau supérieur au résultat d'exploitation (EBITDA), conduisant à un ratio « Investissements / EBITDA » 2024 de 1.26, en ligne avec la limite fixée dans la Convention d'objectifs 2020-2024 (1.30).

Investissements en MCHF (hors filiales)	Réel 2023	Réel 2024
Electricité	34	58
Gaz	6	7
Eau potable	20	18
Eaux usées	23	40
Telecom	4	6
RTS	71	94
RTNS	15	6
Géothermie	3	1
Photovoltaïque	5	4
Hydraulique	3	3
Cheneviers IV	8	6
Divers énergies / déchets	5	4
Autres infrastructures	22	23
Financiers	4	6
Total	222	275

Le budget 2024 d'investissements, fixé à 320 MCHF, n'a toutefois pas été atteint, en raison notamment de certains retards sur quelques projets (raisons opérationnelles et juridiques). L'écart entre le budget et le réel 2024 inclut également la prise en compte d'une subvention de l'Office fédéral de l'environnement de 10 MCHF (dont 6 MCHF reçus en 2024), en lien avec le financement des nouvelles installations destinées au traitement des micropolluants dans les ouvrages d'épuration des eaux usées ; cette subvention n'avait pas été comptabilisée dans le budget 2024 car elle était alors incertaine.

Un endettement en hausse

Compte tenu du niveau du résultat de gestion et des investissements élevés, SIG a connu une situation de trésorerie tendue durant la majeure partie de 2024. En conséquence, l'entreprise a été contrainte de réaliser une tranche supplémentaire de financement de 70 MCHF en novembre 2024 (sur les 500 MCHF autorisés par le Conseil d'Etat pour la période 2022-2026), et a par ailleurs consommé presque toute sa trésorerie durant l'année (niveau de liquidités de 4 MCHF au 31 décembre). L'endettement net a donc augmenté de 26% en 2024, passant de 437 MCHF à 550 MCHF entre 2023 et 2024.

Avec un ratio de « dette nette / EBITDA » (mesurant la capacité de l'entreprise à rembourser sa dette) correspondant à 2.3 années de résultat d'exploitation, et une structure de financement (ratio dette nette / capitaux propres, chiffres consolidés) atteignant 44%, l'entreprise a toutefois respecté les cibles fixés dans la Convention d'objectifs 2020-2024.

Dans une perspective de forts besoins en capitaux, tant pour financer l'accroissement de ses investissements, que pour refinancer l'emprunt obligataire de 150 MCHF arrivant à échéance en juin 2025, la structure de financement de SIG demeure solide (2.3 milliards de francs de capitaux propres), et l'entreprise affiche un profil investisseur attractif, eu égard à son modèle d'affaires multi-fluides offrant des prestations essentielles et de qualité, à la population ainsi qu'à l'économie genevoises.

Des versements aux propriétaires honorés

En 2024, SIG a comptabilisé 69 MCHF (chiffre consolidé) de redevances en faveur de ses propriétaires, dont 40 MCHF au titre de l'utilisation du domaine public.

SIG a également versé à ses propriétaires 5 MCHF au titre de la rémunération sur le capital de dotation, et a comptabilisé dans ses comptes de gestion 2024 une charge de 10 MCHF au titre de l'attribution d'une part du résultat de SIG à ses propriétaires.

Au total, ce sont 84 MCHF qui auront été versés aux propriétaires de SIG au titre de 2024.



Convention d'objectifs

Rapport 2024

②

Convention d'objectifs 2024

Sommaire

- ③ **Convention d'objectifs, état des lieux en 2024**
- ④ **La majorité des objectifs ont été atteints**
- ⑤ **Des objectifs non atteints en 2024**
- ⑥ **Indicateurs de suivi des objectifs**
- ⑩ **Tâches d'intérêt public**



Convention d'objectifs, état des lieux en 2024

La Convention d'objectifs est un document définissant les rôles de SIG dans les domaines touchant aux objectifs énergétiques et environnementaux du Canton. Un point de situation est réalisé chaque année.

La Convention d'objectifs est un document signé conjointement par l'Etat et SIG qui précise les rapports de l'entreprise avec ses propriétaires. Elle définit par ailleurs des tâches d'intérêt public à réaliser par l'entreprise, tâches qui vont au-delà de ses missions premières. En vigueur pour les années 2020-2024, elle fixe un certain nombre d'objectifs à l'entreprise.

La Convention clarifie, au travers d'objectifs sectoriels, les conditions dans lesquelles l'entreprise doit assurer les services essentiels dans le canton de Genève, en matière d'approvisionnement en énergies, de distribution d'eau potable, de traitement des eaux usées et de valorisation des déchets.

Elle précise également les objectifs financiers, sociaux et environnementaux que SIG doit respecter en vue de garantir une gestion saine de l'entreprise, d'être un employeur responsable et un acteur respectueux de l'environnement.

➔ Bras industriel de la transition écologique

La Convention définit également SIG comme « bras industriel du Canton en matière de transition écologique ». Cela signifie qu'au-delà de ses missions premières, il est attendu que SIG joue un rôle déterminant pour atteindre les objectifs climatiques du Canton. De ce fait, il revient à l'entreprise de déployer les réseaux thermiques structurants, de développer la géothermie, d'exploiter le potentiel d'énergie solaire et d'encourager les acteurs locaux à réduire leur consommation d'énergie à travers son programme éco21. SIG doit aussi appuyer la politique environnementale du Canton en préservant la ressource en eau, en étendant le programme éco21 à la gestion des déchets et à l'économie circulaire, en préservant la biodiversité et enfin en développant la mobilité électrique par la pose de bornes de recharge sur le domaine public.

➔ Tâches d'intérêt public

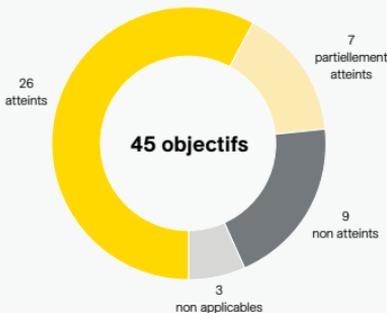
Le Conseil d'Etat et SIG ont ainsi convenu que l'entreprise réaliserait un certain nombre de tâches d'intérêt public qui vont au-delà des missions de

l'entreprise fixées par la législation. Ces tâches sont financées par SIG et une enveloppe de 325 millions de francs a été prévue pour la période 2020-2024 (lire en page 10).

La Convention en vigueur court sur la période 2020-2024. Elle fait suite à la première Convention qui couvrait la période 2016-2019. Une troisième Convention entrera en vigueur en juillet 2025 pour les années 2025-2029.

Ce rapport vise à rendre compte de l'atteinte des objectifs fixés pour l'année 2024. Un bilan des cinq années que couvre la Convention 2020-2024 sera rendu ultérieurement.

Synthèse des objectifs



La Convention a fixé quarante-cinq objectifs à atteindre. Pour 2024, vingt-six d'entre eux ont été atteints et sept l'ont été partiellement (c'est-à-dire qu'au moins 80% de la cible a été atteinte). Pour neuf objectifs, le résultat n'est pas satisfaisant. Enfin, trois objectifs ont été considérés comme non-applicables, les conditions de leur réalisation ayant changé. Les deux pages suivantes présentent les principaux résultats ainsi qu'un tableau récapitulatif des objectifs et de leur indicateur associé. Enfin, le rapport présente aussi les dépenses effectuées par SIG au titre des tâches d'intérêt public.

La majorité des objectifs ont été atteints

Sur les quarante-cinq objectifs fixés par la Convention d'objectifs pour 2024, vingt-six ont été atteints et sept autres l'ont été partiellement, soit un taux de réussite de 73%.

➔ Energies

Comme le stipule la Convention d'objectifs, l'une des missions de SIG consiste à assurer un approvisionnement énergétique du canton sûr, de qualité et économique. Sur ce point, l'entreprise atteint huit objectifs sur douze. En termes de production d'électricité 100% renouvelable, les barrages hydroélectriques de SIG ont connu une année exceptionnelle avec 825 GWh produits (cible à 728 GWh). Deux raisons à cela : une forte pluviométrie sur tous les mois de l'année et très peu de pertes de production en raison d'une bonne disponibilité des installations techniques. Par ailleurs, la pose de panneaux solaires connaît un fort essor dans le canton, avec une puissance installée de 118 MWc (cible 102 MWc), développement auquel contribuent les mesures incitatives du programme éco21. Les objectifs sont aussi atteints concernant la chaleur vendue d'origine renouvelable, avec un niveau d'émissions de CO₂ inférieur à la limite. Enfin, la livraison de gaz est de qualité, avec un niveau de panne faible et des réparations rapides. Concernant la fourniture d'électricité, l'indice de mesure des interruptions involontaires ne dépasse que très légèrement l'objectif, qui est donc partiellement atteint.

➔ Gestion des eaux, déchets et environnement

La distribution de l'eau potable satisfait aux exigences en termes de qualité et le Plan d'alimentation en temps de crise est à jour. Les normes en matière de rejets des stations d'épuration sont elles aussi respectées au-delà de l'objectif. Au chapitre des déchets, deux objectifs sont partiellement atteints. La valorisation des déchets incinérés en énergie thermique ou électrique à l'usine des Cheneviers est de 53.8%, au lieu des 55% souhaités. Ce léger écart s'explique par la mise en service retardée d'une turbine à la suite d'une maintenance.

➔ Objectifs financiers

La Convention d'objectifs requiert que l'entreprise autofinance le plus possible ses investissements et, qu'en cas d'emprunt, elle préserve un niveau d'endettement proportionné à ses capacités financières.

En 2024, SIG a atteint les trois objectifs qui lui avaient été fixés. La dette nette, d'environ 550 millions de francs, représente 2.3 fois le résultat d'exploitation (ou EBITDA), soit un ratio inférieur au ratio maximum de 4. Par ailleurs, le ratio investissement/EBITDA reste inférieur à la limite fixée à 1.3, malgré un niveau d'investissements historiquement haut et un EBITDA inférieur au budget en raison notamment d'effets volumes (climat et sobriété énergétique) sur l'ensemble des activités. Enfin, le ratio dette nette/capitaux propres est de 44%, très en dessous du plafond fixé à 100%.

➔ Développement durable

En matière de développement durable, SIG se doit de fournir des conditions de travail adéquates à ses collaboratrices et collaborateurs, favorisant la confiance, la formation et la sécurité. SIG remplit largement quatre des cinq objectifs, en matière par exemple d'accidents de travail, de satisfaction de ses équipes, de formation et de création de places d'apprentissage. En revanche, l'objectif n'est que partiellement atteint en matière d'absentéisme, avec un taux de 5.1%, légèrement au-dessus du maximum visé de 5%. Les objectifs sont aussi pour la plupart atteints en ce qui concerne les efforts environnementaux de l'entreprise. C'est le cas de la consommation interne d'énergie, de la réduction des tonnages de déchets par employé, des mesures mises en œuvre pour limiter la production de déchets à la source. En revanche, le pourcentage de déchets bien triés n'est pas entièrement satisfaisant, avec un taux de 60% contre 70% pour l'objectif.

Des objectifs non atteints en 2024

Neuf objectifs n'ont pas été atteints. Par ailleurs, trois indicateurs ont été jugés non-applicables, les conditions de leur réalisation ayant changé.

➔ Énergies

Si l'énergie photovoltaïque des producteurs indépendants connaît un essor remarquable, ce n'est pas le cas des installations solaires propres de SIG. En termes de puissance, seuls 28.9 MWC ont été installés, en dessous de la cible de 40 MWC. Un audit interne a analysé les raisons de ce déficit. Une nouvelle organisation interne, mise en place courant 2025, doit permettre de redresser la barre, en proposant notamment des prix plus compétitifs à des propriétaires susceptibles d'accueillir des centrales solaires.

Avec son programme éco21, SIG doit contribuer à réduire la consommation électrique de 20 GWh chez ses clients. Le résultat 2024 est à 16.3 GWh, en dessous de l'objectif. Toutefois, le remplacement dans les commerces des ampoules incandescentes par des LED amène les clients à réduire leur consommation sans que cela soit imputable au programme éco21. Ce gain exogène conduit à ramener l'objectif du programme éco21 à 15 GWh.

La production de gaz décarboné n'a pas atteint non plus son objectif de 60 GWh. Ce dernier est devenu inatteignable depuis le report des travaux à la STEP d'Aïre concernant l'arrêt du séchage des boues d'épuration. L'objectif interne, fixé à 17 GWh, n'est juste pas atteint en raison d'une panne dans les installations survenue au printemps.

➔ Gestion des eaux, déchets et environnement

En matière de déchets, deux objectifs ne sont pas atteints. Le projet de la centrale chaleur-force de bois usagé n'a pas franchi le stade souhaité de l'autorisation de construire. Le choix du lieu est validé (le site SIG du Lignon) mais la demande d'autorisation ne sera déposée qu'en 2026-2027. Par ailleurs, le volume des déchets incinérables livrés aux Cheneviers n'a baissé que de 4 810 tonnes (cible à 10 000 tonnes), malgré les actions d'éco21 (sensibilisation au tri, plateforme Re-sources de dons d'objets entre entreprises, etc.).

Sur le chapitre de la gestion de l'eau potable, quatre incidents majeurs liés à des ruptures de conduite ont touché entre 250 et 350 clients. Le temps d'interruption de fourniture de l'eau, dont l'objectif a été fixé à un maximum de 5 minutes par an et par habitant, a été dépassé pour s'élever à 6.15 minutes. À noter que la rupture de la conduite qui, le 29 septembre 2024, a touché plusieurs communes, n'a pas été prise en compte, étant donné que l'eau a tout de même été fournie et sachant que cet indicateur mesure les interruptions d'eau et non pas sa qualité.

➔ Mobilité

Pour répondre à l'électrification des véhicules, SIG doit installer 350 points de recharge sur le domaine public. Fin 2024, ils n'étaient que 183. Ce déficit s'explique principalement par un changement d'approche de la Ville de Genève qui a décidé, courant 2023, de déployer prioritairement les bornes électriques dans les parkings souterrains.

➔ Développement durable

En 2024, le nombre de clients qui ont opté pour une électricité plus écologique (gamme Vitale vert) que le produit de référence a chuté de 1.9%, alors que l'objectif était de +3%. Raisons de ce résultat négatif : la hausse des tarifs deux années consécutives et peut-être le contexte économique général, sachant que les demandes pour des délais de paiement prolongés sont en forte hausse au Service client. Par ailleurs, la campagne Vitale Vert n'a été lancée qu'en octobre, limitant ses effets sur 2024.

Le nombre de clients « très » et « extrêmement satisfaits » a chuté, passant de 60% en 2023 à 49% en 2024, soit très loin de l'objectif de 75%. Réalisée en octobre, cette enquête de satisfaction reflète une baisse de la confiance envers l'entreprise. Les événements très médiatisés de l'année en sont partiellement la cause.

6

Convention d'objectifs 2024

Indicateurs de suivi des objectifs (1/4)

Chapitre CVO	Objectif	Indicateur	Cible 2024	Réalisé 2024
Prestations en matière d'énergie	Maintenir des taux d'interruption des réseaux électricité et gaz aussi réduits que possible	SAIDI ^(a) électricité (interruptions accidentelles / non planifiées)	<10 min	11.2 ●
		SAIDI ^(a) gaz (interruptions accidentelles / non planifiées)	<5 min	1.3 ●
		Temps d'intervention sur appel en cas de fuite de gaz	≥95% des interventions dans les 45 min	99% ●
Electricité	Assurer un approvisionnement du canton en électricité 100% renouvelable	Alimentation d'électricité garantie 100% renouvelable sur le canton	100%	100% ●
		Production d'électricité renouvelable sur ouvrages SIG, y compris SFMCP ^(b) , en GWh	728	825 ●
Réduction de la consommation d'énergies	Réduire la consommation électrique du canton de Genève chez les client-es de SIG avec le programme éco21	Réduction de la consommation électrique en GWh	20	16.3 ●
Développement des énergies renouvelables	Maximiser la performance des ouvrages hydroélectriques	Pourcentage d'eau turbinée	>99%	Verbois 99.4% SFMCP ^(b) 99.8% ●
	Mener une politique active de certification des ouvrages, afin de valoriser l'énergie produite comme renouvelable, d'origine locale, et respectueuse de l'environnement	Maintien de toutes les certifications de production	100%	100% ●
	Augmenter la part de biogaz, de l'hydrogène ou de gaz de synthèse (gaz décarboné) dans le réseau de distribution de gaz naturel	GWh de gaz décarboné dans le réseau de distribution de gaz naturel	60	16.4 ●
Energie solaire photovoltaïque et thermique	Augmenter la part de chaleur d'origine renouvelable distribuée sur le canton	Emissions de CO ₂ / kWh vendu (réseau SIG-CADÍOM)	120 g	100.3 g ●
	Augmenter la puissance installée cumulée des installations solaires selon le plan de développement solaire SIG	Puissance solaire installée cumulée de SIG en MWc	40	29.8 ●
	Augmenter la puissance installée cumulée des installations solaires pour les autoproducteurs	Puissance solaire installée cumulée sur le canton en MWc	102	118 ●

^(a) « System Average Interruption Duration Index » - indice international (durée moyenne en minutes par an et par client-e) mesurant les coupures impactant les consommateurs finaux dans la zone d'approvisionnement du gestionnaire de réseau.

^(b) Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny

Indicateurs de suivi des objectifs (2/4)

Chapitre CVO	Objectif	Indicateur	Cible 2024	Réalisé 2024	
	Garantir la potabilité de l'eau	Rapport entre l'ensemble des paramètres mesurés de potabilité de l'eau et ceux déclarés non-conformes (sur les réseaux EP)	≤ 5‰	0.9‰	●
Eau potable	Maintenir un temps d'interruption de fourniture d'eau potable aussi réduit que possible	SAIDI eau potable (interruptions accidentelles / non planifiées)	< 5 min	6.15 min	●
	Garantir l'approvisionnement de la population en eau potable en temps de crise	Plans d'alimentation à jour selon l'OAEC ^(c) couvrant les 44 communes (hors Céligny) et la totalité de la population du canton	100%	100%	●
Eaux usées	Respecter les normes en matière de rejets des STEP	Taux annuel de paramètres conformes à la réglementation, pondéré par le nombre d'équivalents-habitants traités pour l'ensemble des STEP	≥ 85%	91%	●
Valorisation et incinération des déchets	Valoriser l'énergie issue de l'incinération des déchets (Cheneviers) en chaleur et / ou en électricité	% de l'énergie annuelle contenue dans les déchets valorisée sous forme thermique ou électrique	55%	53.8%	●
Réalisation de l'usine Cheneviers IV	Poursuivre les études et mesures relatives au remplacement de l'usine des Cheneviers en vue d'un remplacement en 2024 au plus tôt	Avancement du projet Cheneviers IV selon calendrier annuel prévisionnel	≥ 90%	80%	●
Bois usagé	Poursuivre les études et mesures relatives à la définition puis la construction de la CCF^(d) Bois usagé en vue d'une mise en service dès 2024	Validation de l'étude détaillée et décision investissement en 2021. Obtention de l'autorisation de construire en 2024	autorisation de construire purgée de recours	Choix de site validé, budget pour la partie foncière de l'étude détaillée obtenu, demande d'autorisation de construire formulée en 2026/2027	●
Programme d'encouragement à la réduction des déchets incinérables	Contribuer à la réduction de la production cantonale de déchets incinérables (éco21 déchets)	Réduction annuelle des déchets incinérables produits sur le Canton livrés aux Cheneviers en T/an	10 000	4 810	●
Mobilité électrique	Mettre en œuvre la stratégie d'électromobilité 2030	Nombre de points de recharge électrique installés cumulés sur le domaine public	350	183	●
Gestion économique de l'entreprise	Optimiser les coûts de l'entreprise	Pour 2020 : Impact du projet Leviers de performance (première phase) sur les charges d'exploitation Pour 2024 : Deuxième phase du projet soumise à la validation de la Direction Générale en 2021	Plus applicable, traité par le projet « Sobriété partagée »		

(c) Ordonnance fédérale sur la garantie de l'approvisionnement en eau potable en temps de crise

(d) Centrale chaleur force

Indicateurs de suivi des objectifs (3/4)

Chapitre CVO	Objectif	Indicateur	Cible 2024	Réalisé 2024	
Endettement et flux de trésorerie de SIG	Préserver un niveau d'endettement raisonnable afin de pouvoir lever des fonds dans de bonnes conditions	Ratio dette nette / EBITDA (multiple) Hors effets non monétaires exceptionnels 2023	4	2.5	●
		Ratio investissements / EBITDA Hors effets non monétaires exceptionnels 2023	≤1.3	1.26	●
		Ratio dette nette / capitaux propres (chiffres consolidés)	≤100%	44%	●
Conditions de travail	Pratiquer une politique RH favorisant la confiance et l'engagement des collaborateurs-trices envers les parties prenantes	Résultat de l'enquête annuelle de satisfaction des collaborateurs-trices	≥74% de taux de satisfaction	93%	●
	Offrir des conditions de formation permettant aux collaborateurs-trices de maintenir leur employabilité dans et hors SIG	Pourcentage de collaborateurs-trices ayant suivi au moins une formation dans l'année (hors apprenti-es)	≥70%	80%	●
	Offrir un nombre de places d'apprentissage équivalent à 4% du nombre de postes de travail	Nombre de places offertes par an dans les métiers pouvant recevoir des apprenti-es	4% des ETP dans les métiers pouvant recevoir des apprentis	4.9%	●
	Prévenir et gérer l'absentéisme des collaborateurs-trices	Taux d'absence (maladies, AP, ANP)	≤5.0%	5.1%	●
	Veiller à préserver l'intégrité physique des collaborateurs-trices dans le cadre de l'exercice de leur travail	Nombre d'accidents professionnels (≤moyenne des 4 dernières années)	≤60	58	●
Environnement	Diminuer la consommation interne d'énergie de SIG (électricité et chaleur)	Economies annuelles de consommation d'électricité en MWh	1250	1900	●
		Economies annuelles d'émissions de CO ₂ en tCO ₂	1000	4950	●
	Réduire le volume des déchets urbains incinérables de SIG	Réduction du tonnage des déchets incinérables par an et par employé-e	-5%	-11.4%	●
		Mesures mises en oeuvre pour diminuer la production de déchets à la source	Taux de réalisation du plan d'actions déchets	80%	●
	Améliorer le tri des déchets de SIG	Taux des déchets urbains recyclés par an	≥70%	60%	●
		Mesures mises en oeuvre pour augmenter le taux de recyclage des déchets	Taux de réalisation du plan d'actions déchets	80%	●

Indicateurs de suivi des objectifs (4/4)

Chapitre CVO	Objectif	Indicateur	Cible 2024	Réalisé 2024
Environnement (suite)	Diminuer l'impact environnemental des déplacements pendulaires et professionnels des collaborateurs·trices de SIG	Mesures mises en œuvre pour augmenter la part modale de la mobilité douce et des transports collectifs	100% de réalisation du PDM ^(f)	90% ●
		Part modale de la mobilité douce et des transports collectifs pour les déplacements professionnels ou les trajets domicile-travail	selon enquête mobilisée ⁽¹⁾ valeur pour la modale privée et 1 pour la part modale professionnelle)	pas d'enquête réalisée en 2024
	Réduire au maximum les pollutions atmosphériques de l'usine des Cheneviers	Rapport entre le nombre de moyennes journalières conformes et le nombre de moyennes journalières pour les émissions de 5 polluants dans l'atmosphère (poussières, dioxyde de soufre, acide chlorhydrique, monoxyde de carbone, oxydes d'azote)	≥ 99%	99.2% ●
Bonnes pratiques intégrant la dimension clients	Augmenter la part des client·es SIG consommant une électricité plus respectueuse de l'environnement que le produit de référence	Augmentation annuelle de clients SIG ayant opté pour une électricité plus respectueuse de l'environnement que le produit de référence	3.0%	-1.9% ●
	Contribution à la réduction des émissions de CO ₂ du canton de Genève selon le Pacte climatique SIG	Réduction cumulées des émissions de gaz à effet de serre en tCO ₂	59000	53737 ●
	Maintenir et développer la satisfaction des client·es à l'égard des prestations et l'image de l'entreprise	Résultats de l'enquête de satisfaction clients sur les produits, services, image et réputation de SIG (taux des clients "très" et "extrêmement" satisfaits)	≥ 75%	49% ●
Loyauté et conformité aux pratiques	Augmenter la part des marchés publics intégrant les principes du développement durable	Part des marchés publics intégrant les principes du développement durable	100%	100% ●
	Veiller à assurer et à faire respecter par les sous-traitants des conditions de travail conformes à la législation fédérale et cantonale ainsi qu'aux conventions de la branche	Part des entreprises mandatées par SIG et contrôlées par le BCC ^(g) et/ou l'OCIRT en infraction de sous-enchère par rapport à la CCT ou aux usages en lien avec des travailleurs locaux ou détachés	< 5%	0% ●
Alimentation durable	Augmenter la consommation de produits locaux labellisés GRTA ^(h) pour les marchés de restauration attribués de gré à gré	Part annuelle de l'utilisation de produits labellisés GRTA sur l'ensemble des produits utilisés dans les restaurants du personnel à SIG (indice GRTA)	23%	pas de valeur en 2024

^(f) Plan de mobilité^(g) Bureau de Contrôle des Chantiers^(h) Genève Région - Terre Avenir

Les tâches d'intérêt public

En accord avec le Conseil d'Etat, SIG réalise un certain nombre de tâches qui vont au-delà des missions qui lui sont confiées par la loi. Ces tâches dites d'intérêt public (TIP) contribuent à atteindre les objectifs cantonaux en matière d'énergie, d'environnement ou encore de mobilité.

Conformément aux tâches d'intérêt public qui lui sont confiées dans le cadre des Convention d'objectifs, SIG s'est engagée au fil des ans dans de nouvelles activités qui dépassent ses missions historiques instaurées par la loi, mais qui répondent à des politiques publiques de l'Etat. L'exemple le plus marquant est son programme d'économies d'énergies éco21 lancé il y a une quinzaine d'années. A priori, ce n'est pas le rôle d'un fournisseur d'électricité d'aider ses clients à moins consommer. Ce n'est pas non plus dans son intérêt. Si SIG le fait, c'est autant par conviction que pour contribuer à la transition énergétique souhaitée par le Canton.

Cette transition nécessite par ailleurs des investissements très importants dont la rentabilité à court terme n'est pas assurée. L'Etat, pour les réaliser, s'appuie sur SIG considérée comme son « bras industriel ». D'autres politiques publiques, comme la réduction des déchets ou le développement de l'électromobilité font aussi appel à l'entreprise.

Comme l'indique la Convention d'objectifs, ces tâches d'intérêt public ont un caractère particulier dans le sens où elles ne remplissent pas, temporairement ou définitivement, les critères de risques ou de rentabilité fixés par l'entreprise. Autrement dit, SIG ne les auraient pas réalisées dans le cadre de son activité normale. Ces tâches d'intérêt public concernent :

► Des activités sans revenus directs, avec une facturation partielle ou un déficit d'exploitation (par exemple le programme d'économies d'énergie).

► De nouveaux investissements dont le faible niveau de rentabilité (en raison d'un décalage entre la réalisation de l'investissement et la perception des flux de trésorerie) est de nature à entraîner des dépréciations d'actifs dans le bilan (par exemple certains réseaux thermiques).

► Des travaux anticipés (mesures conservatoires réalisées notamment à des fins d'optimisation de la coordination des travaux en sous-sol) dont les revenus associés ne sont à ce stade pas déterminables (par exemple, un risque de non-réalisation ou de surdimensionnement d'installations thermiques ou un risque de non-concrétisation du potentiel géothermique).

Pour la période 2020-2024, un montant de 325 millions de francs a été retenu au titre de ces tâches d'intérêt public. Les sommes inscrites pour l'année 2024 se montent à 60 millions de francs. Il peut s'agir de dépenses effectivement réalisées durant l'année ou d'engagements pour des dépenses futures basés sur des projets validés en 2024.

Deux activités absorbent la majeure partie des sommes inscrites dans les tâches d'intérêt public en 2024. D'une part, le déploiement des réseaux thermiques structurants, pour lesquels un montant de 32 millions de francs a été inscrit. D'autres part, le programme d'économies d'énergie éco21 (avec son volet déchets) dont les dépenses se sont élevées à 20 millions de francs. Un bilan complet de la Convention 2020-2024 sera réalisé dans le cadre de la prochaine réunion des propriétaires qui aura lieu au mois d'octobre 2025.

Indicateurs de suivi des tâches d'intérêt public	(Mio CHF)	Objectif 2024	Demandé en 2024
1. Economies d'énergie		20.8	15.8
éco21 consommation électrique et thermique		17.0	15.7
éco21 activation des parties prenantes		3.0	0.1
2. Géothermie		5.2	3.4
Poursuite du programme GEothermies (prospection et exploration)		5.2	3.4
3. Solaire		2.2	2.9
Mesures d'encouragement pour accélérer le développement du solaire dans le canton		2.2	2.9
4. Production hydroélectrique		0.8	-2.1
Mise en œuvre des mesures d'assainissement des barrages issues de la planification stratégique cantonale		0.8	-2.1
5. Réseaux thermiques		20.0	31.7
Déploiement des réseaux thermiques structurants		19.0	31.7
Accompagnement du déploiement des réseaux thermiques structurants		1.0	0.0
6. Formation, données, prospective		3.0	1.8
Formation et Recherche et développement		2.0	1.4
Etudes prospectives sur le système énergétique du canton et outils de suivi		1.0	0.4
7. Gestion des déchets		9.4	6.8
éco21 déchets & économie circulaire		5.0	4.3
Recyclage des mâchefers		0.8	0.1
Transport fluvial des déchets / Dragage du Rhône et de l'Arve		3.3	2.3
Pôle vert de Châtillon		0.3	0.1
8. Mobilité électrique		3.2	0.3
Favoriser le développement de l'électromobilité sur le canton		3.2	0.3
9. Divers		1.2	1.3
Exploitation du jet d'eau pour le maintien d'un symbole touristique du canton de Genève, à un fonctionnement optimal		0.9	1.1
Proposer une tarification de l'eau potable favorable au secteur primaire, permettant une production genevoise de qualité et de proximité		0.3	0.2
Total TIP		65.0	61.9

Contact

Présidence

Robert Cramer
Président

Direction générale

Véronique Athané Ryser
Directrice générale

Relations publiques

Isabelle Dupont-Zamperini
Porte-parole de SIG
isabelle.dupont-zamperini@sig-ge.ch

Adresse de SIG

Chemin du Château-Bloch 2,
1219 Lignon

Correspondance

SIG, Case postale 2777,
1211 Genève 2

Service clients SIG

Tél. 0844 800 808
(tarif local sur le réseau fixe)

Impressum

Couverture

Barrage du Seujet
Photo: Jay Louvion

Impression

Imprimé par SIG
sur papier Refutura
100% recyclé

sig-ge.ch

